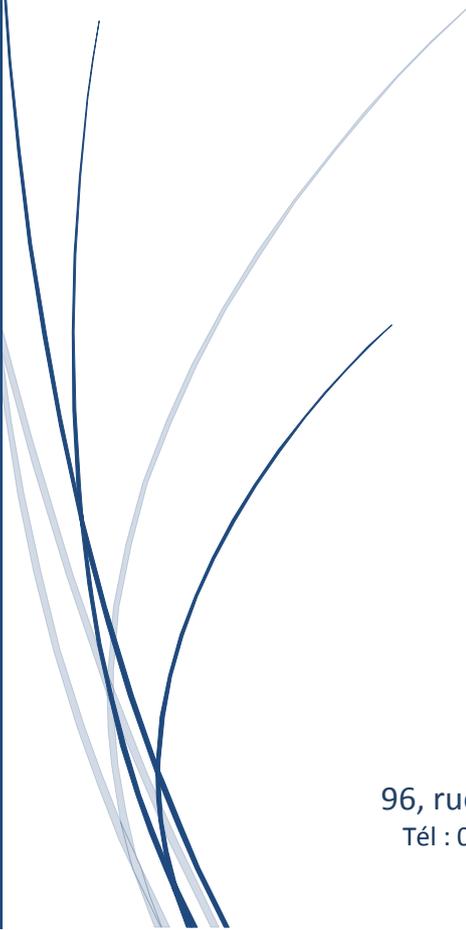




RAPPORT D'ACTIVITES 2017

COMITE DE PROTECTION DE L'ENFANCE
DE L'YONNE



96, rue de Paris – BP 163 89003 AUXERRE CEDEX
Tél : 03 86 72 19 17 - Fax : 03 86 52 15 03 – cpey@cpey.fr



TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DES SERVICES	4
OU AGISSONS NOUS ?	6
NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES	7
LES FINANCEMENTS.....	8
LE PARTENARIAT	9
AEMO	10
SICMO	15
SIE	19
CENTRE DE JOUR.....	22
STUDIOS – MINEURS NON ACCOMPAGNES	25
VISITES MEDIATISEES.....	28
REPARATIONS PENALES.....	31
ESPACE RENCONTRES	34
MEDIATION FAMILIALE.....	39
LIEU D’ACCUEIL ENFANTS PARENTS	43
COMPOSITION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION	45
ORGANIGRAMME	46
GLOSSAIRE	47

Le Comité de protection de l'enfance de l'Yonne



Le Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne (CPEY)

est une Association à but non lucratif créée le 8 juillet 1954.

Champ d'intervention de l'association

Son champ d'intervention est celui de la Protection de l'Enfance.

L'association est conventionnée avec le Conseil Départemental de l'Yonne (article L. 311-1 du code de l'action sociale et des familles) et habilitée par le ministère de la justice dans le cadre de l'assistance éducative pour intervenir « lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger » (articles 375 à 375-8 du Code Civil et 1181 à 1200 du Nouveau Code de Procédure Civile). Certains services sont également habilités pour conduire une prise en charge éducative auprès de jeunes relevant de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Elle gère 11 services, exerce une action éducative sur plus de 3 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs et emploie 108 salariés, principalement des travailleurs sociaux (éducateurs, assistants sociaux, psychologues...).

Son budget approche 6 M d'euros. Elle est en partie financée par le Conseil Départemental de l'Yonne (87%) mais aussi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (10%) et d'autres financeurs (3%).

PRESENTATION DES SERVICES

Les services gérés aujourd'hui par le CPEY :

Le CPEY intervient sur tout le territoire de l'Yonne, avec des antennes présentes selon les services à Sens, Joigny, Migennes, Auxerre, Tonnerre, Toucy et Avallon.

Il gère :

Un **service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO)** habilité pour une activité d'environ 630 mineurs (mesures ordonnées par les juges pour enfants).

Un **service d'intervention continue en milieu ouvert (SICMO)** pour 82 jeunes (mesures pouvant être décidées par les services du conseil Départemental ou ordonnées par les juges pour enfants).

Un **service d'investigations éducatives** assurant des mesures judiciaires d'investigation éducative à la demande des juges pour enfants.

Un **centre de jour**, avec deux antennes, l'une à Auxerre, l'autre à Toucy qui accueillent pendant la journée des mineurs de plus de 11 ans en situation « de décrochage scolaire ».

Un **service de visites médiatisées** pour permettre les rencontres entre parents et enfants placés, à la demande du Conseil Départemental lorsque les visites ne peuvent pas s'effectuer sans une tierce personne.

Un **service espace rencontres** où les enfants peuvent rencontrer leur père ou leur mère par décision du juge aux affaires familiales.

Un **service de réparations pénales** qui exerce des mesures de réparations pénales sur décision du Procureur de la République pour des primo délinquants.

Des **studios** pour accueillir, soit à la demande du Conseil Départemental, soit à la demande des juges pour enfants, 9 jeunes majeurs.

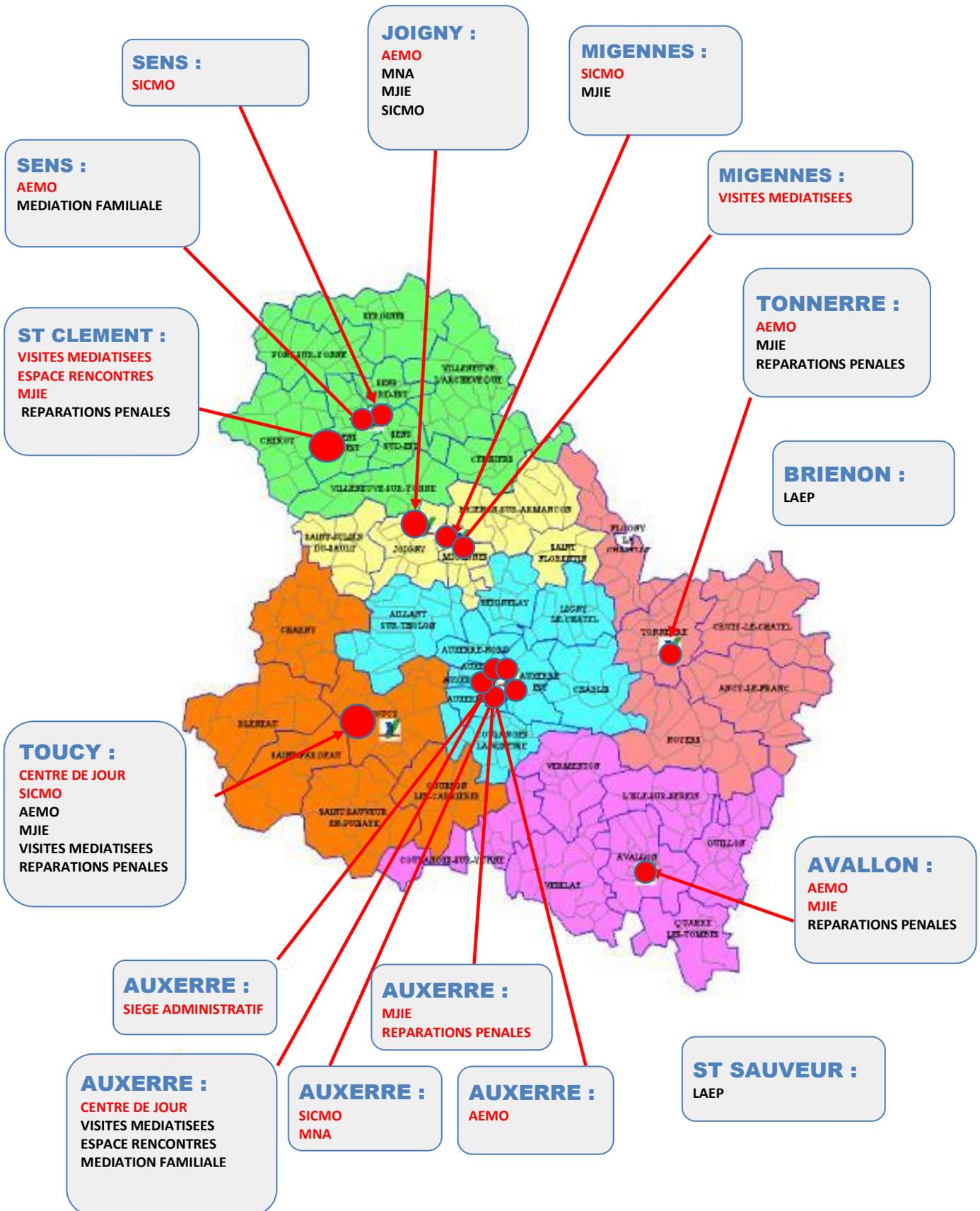
Un **service de mineurs non accompagnés** rattaché aux studios avec une capacité globale de 18 lits et une nouvelle implantation sur le secteur du Sénonais par la mise en place d'appartements partagés.

Un **service de médiation familiale** qui est un lieu de construction ou de reconstruction du lien familial accès sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial indépendant et qualifié favorise leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution.

Deux **lieux d'accueil enfants parents (LAEP)** : Installés au sein des bibliothèques de Brienon sur Armançon et de St Sauveur en Puisaye, les deux lieux d'accueil identifiés « Les RAZMOKETS » et « LES P'TITS GAZOUS » ont ouvert au mois de mai 2017. Ils trouvent leurs origines dans le concept des Maisons Vertes développé à la fin des années 1970 par la psychanalyste Françoise DOLTO. L'équipe composée d'une quinzaine d'accueillants dont deux bibliothécaires offrent aux parents et à leurs enfants des espaces de jeux et de liberté de parole. Libres et gratuits ces lieux permettent aux enfants et aux parents qui les accompagnent de partager des moments de convivialité et de jeux. En toute confidentialité, les parents peuvent enfin venir questionner ce qui touche au bien-être et au développement de l'enfant.

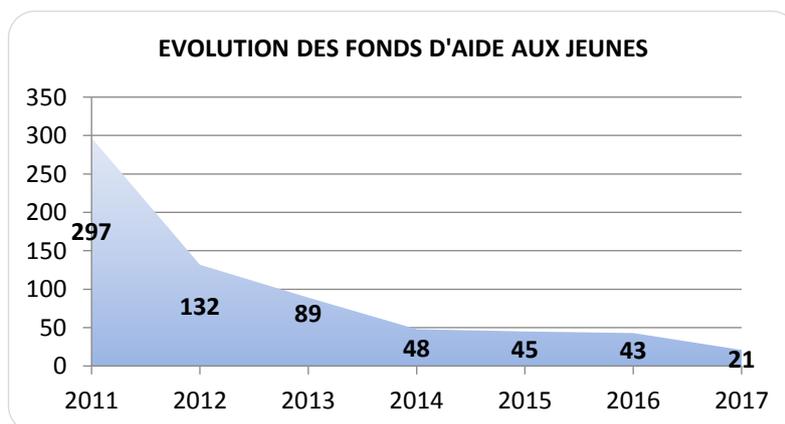
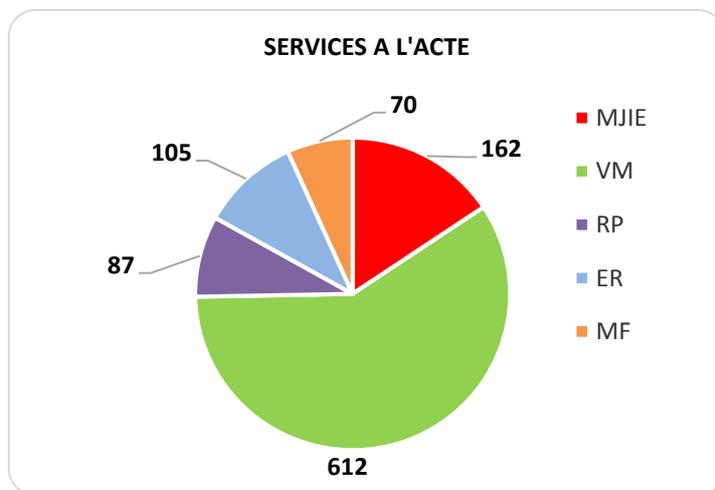
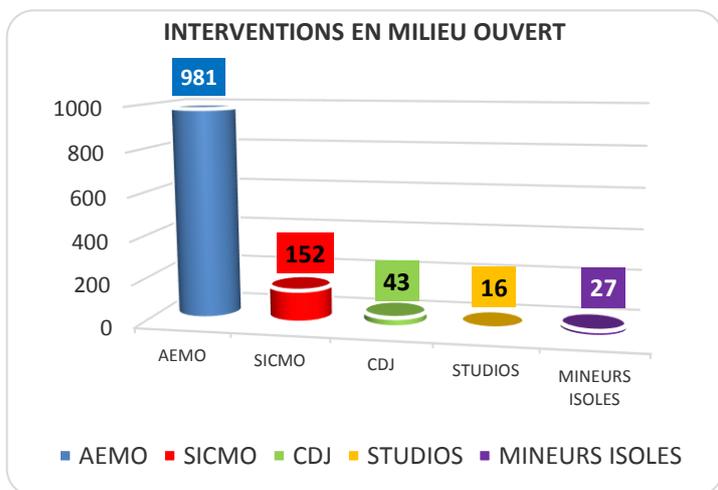
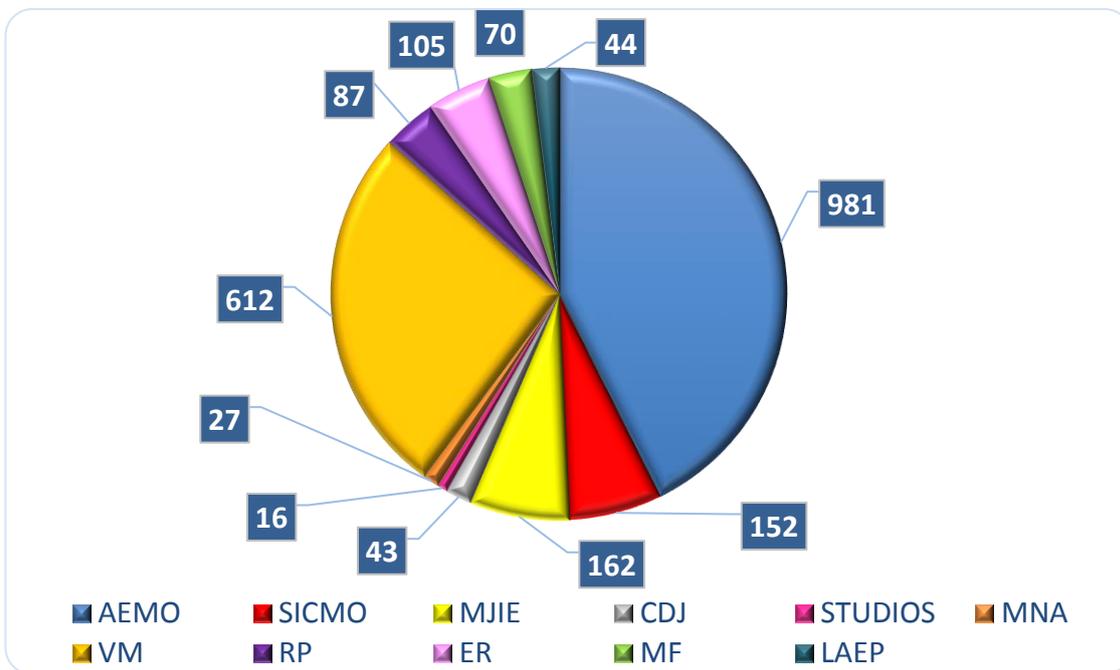
Ouvert à Brienon sur Armançon chaque mardi matin de 9h00 à 12h00 et à St Sauveur en Puisaye le 1^{er} et le 3^{ème} vendredi de chaque mois, l'équipe des « RAZMOKETS » et celle des « P'TITS GAZOUS » reste à votre écoute au 03-86-64-97-67.

OU AGISSONS NOUS ?



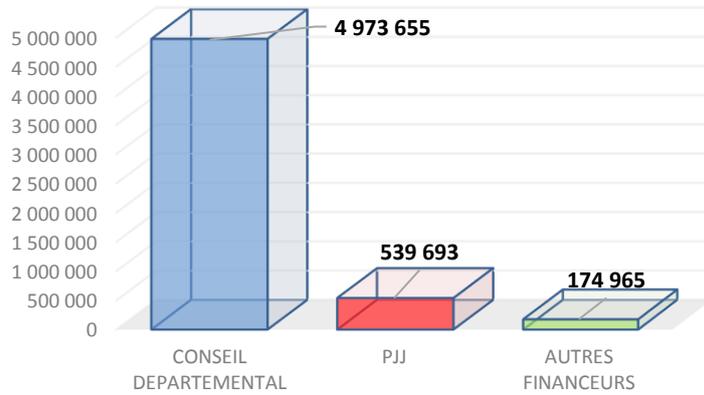
NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES

2 299 enfants accueillis dans les différents services

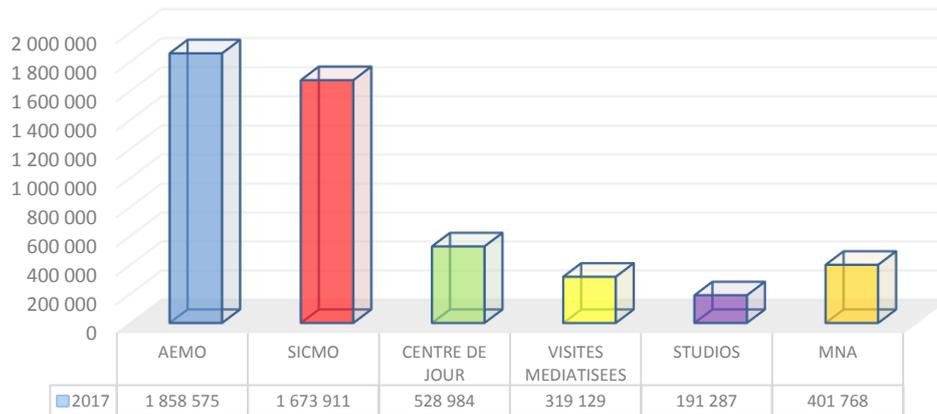


LES FINANCEMENTS

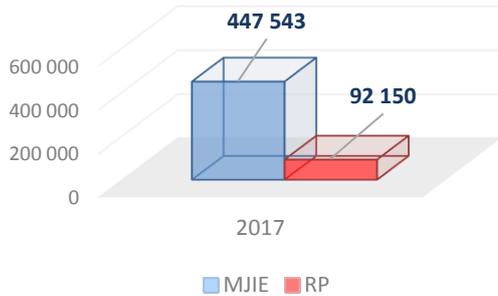
FINANCEMENT GLOBAL 2017 : 5 688 313 €



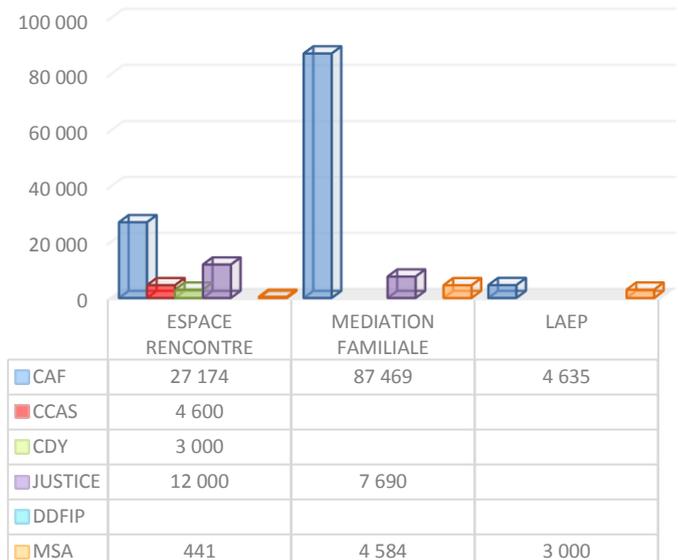
FINANCEMENT 2017 PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL



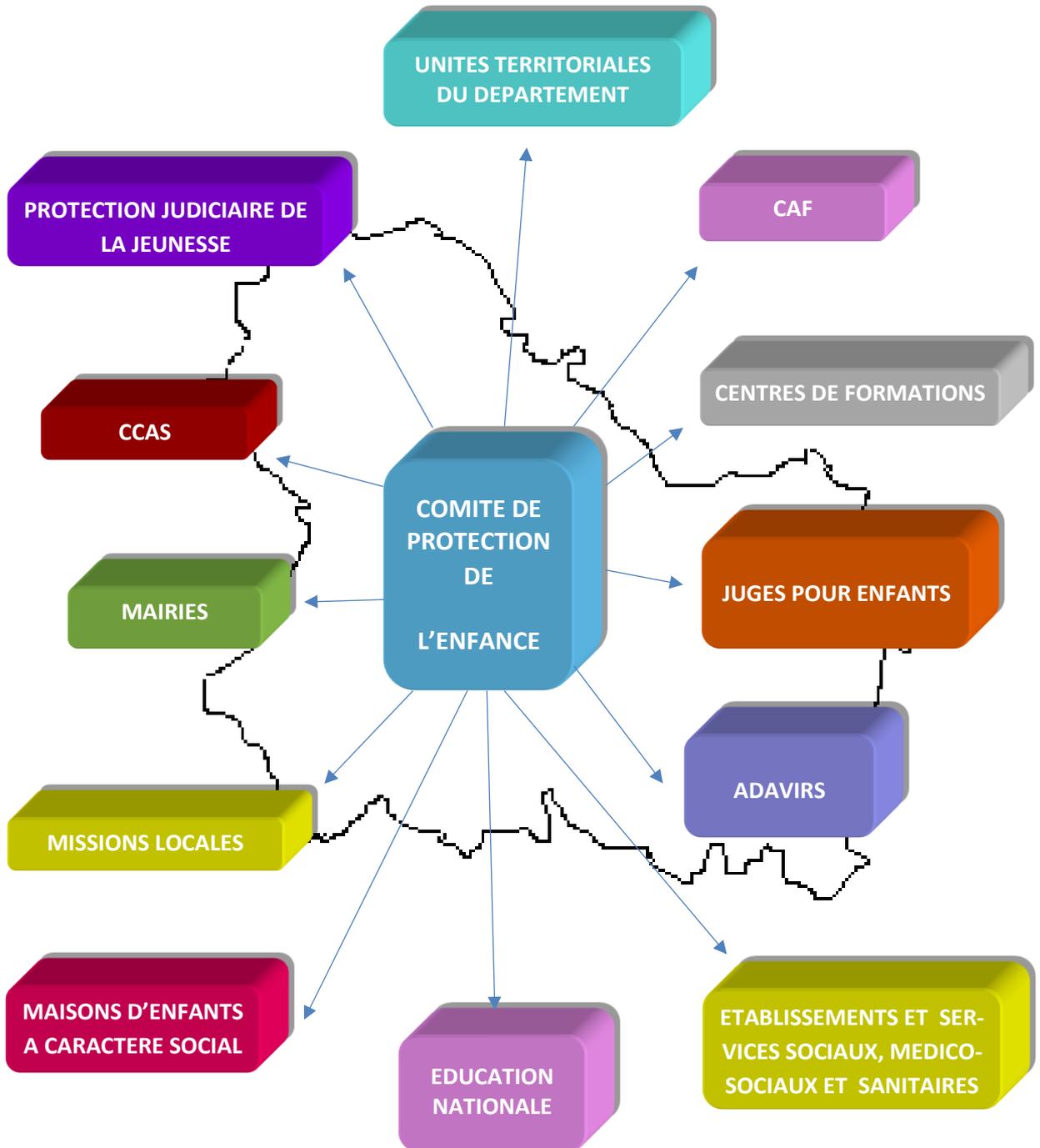
FINANCEMENT 2017 PAR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



FINANCEMENTS MULTIPLES 2017



LE PARTENARIAT



ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

Le bilan annuel du service AEMO fait apparaître une augmentation des mesures individuelles (notons que les autres enfants bénéficient d'un accompagnement par un autre service (PAD, Centre de Jour, AED) ou d'aucun suivi).

Nous avons accompagné nombre de mineurs dans l'attente de l'effectivité d'une mesure éducative plus intensive : SICMO et PAD, et ce parfois jusqu'à une année, la situation étant revue par le magistrat avant que la mesure prononcée ait pu être mise en place. Aussi, nous avons eu recours à deux placements institutionnels, la dégradation de la situation ne permettant pas d'attendre le PAD et à l'inverse, l'évolution positive d'une adolescente a conduit à la mainlevée de cette mesure de placement à domicile.

Presque la moitié des mesures d'AEMO a été menée sur une année au plus, parmi lesquelles nous avons dû actionner une autre prise en charge. Les mesures de plus de deux ans sont en nette diminution : 24% en 2017 alors qu'en 2014, elles représentaient 36% des mesures. La conséquence directe s'illustre par un turnover de mesures toujours plus accru. Ainsi, pourrait-on s'autoriser l'hypothèse suivante : si l'accompagnement en AEMO ne favorise pas une dynamique familiale permettant de tendre vers la résolution de la ou des problématiques repérées et ce dès les premiers mois mais relève davantage d'une garantie quant au quotidien des mineurs, alors une réorientation à court terme est questionnée.

L'année 2017 a été consacrée à un travail de réflexion sur la réécriture du projet de service et la prise en considération des conclusions des évaluations internes et externes. Dans une démarche participative, plusieurs groupes de travail ont nourri une réflexion riche autour du projet mais aussi concernant les outils à destination des familles et propres au fonctionnement et à l'organisation. Nous sommes actuellement en cours de finalisation du projet et des outils.

La concrétisation d'un mi-temps supplémentaire d'encadrement a permis de positionner une chef de service sur Joigny, antenne qui n'a jamais bénéficié de la présence d'un cadre. L'autre mi-temps de Mme ZEMZAMI étant consacré au service studios et MNA, l'organisation retenue a engendré une mutualisation des locaux de Joigny pour les équipes AEMO et MNA-studios et le partage des bureaux et du matériel. Si la dynamique entre les professionnels et la notion de partage doit être saluée, sur le plan matériel, cette option a rapidement trouvé ses limites, mettant en exergue la nécessité de trouver d'autres locaux plus grands.

Dans la continuité du focus, dans le précédent rapport d'activité, sur le travail des psychologues, notons la poursuite de l'évolution dans leur pratique par la constitution croissante de binômes psycho-éducatifs. Ainsi, 33 enfants ont été accompagnés par un binôme éducateur-psychologue. 11 autres couples ont bénéficié de l'intervention de la psychologue ainsi que 53 enfants supplémentaires, représentant 97 enfants et/ou leurs parents, ou encore les tiers dignes de confiance chez qui vivent les enfants, ayant bénéficié d'entretiens psychologiques par les deux psychologues à temps plein du service sur l'année 2017.

L'implication, la dynamique et l'adaptabilité de l'équipe sont saluées.

L'opéra Pinocchio :

Le projet : en 2016, l'association ARDEV (Art et Recherche pour le développement de l'Expression Vocale) a pris contact avec notre service pour que nous puissions faire participer des enfants accompagnés en AEMO à leur projet d'Opéra « Pinocchio », qui se conclurait par une représentation au théâtre de Sens en septembre 2017. L'Association ARDEV intervient en effet auprès d'enfants pour promouvoir le développement de l'expression vocale, avec l'objectif de leur fournir des bases de connaissances, de références musicales, esthétiques et techniques, de nourrir les apprentissages fondamentaux, de réduire les inégalités des chances. Leur programme contribue également à favoriser une intégration sociale et culturelle des enfants compte tenu de leurs difficultés à intégrer les institutions culturelles. ARDEV oriente son action pour les enfants en situation de fragilité qui n'ont pas accès aux institutions culturelles, afin d'éveiller la curiosité intellectuelle et leur permettre de se constituer une culture personnelle riche et cohérente. C'est dans ce cadre que la participation du service AEMO a été sollicitée en ce que nous pouvons faire profiter les jeunes

que nous accompagnons de ce dispositif qui est pensé pour eux, et qui se fait par eux. Le projet visé par cette collaboration s'inscrit dans un désir mutuel de porter à la connaissance des enfants un aspect méconnu des arts culturels, à savoir le spectacle, dans sa dimension humaine et rigoureuse par le travail et l'investissement que cela demande. Le brassage culturel et social que le montage d'un tel spectacle engendre, en mêlant des enfants d'horizon et de parcours de vie différents (certains étant déjà des artistes lyriques, ou faisant partie de la classe CHAM, ou ayant intégré l'école de la voix), prend sens dans notre action quotidienne d'ouverture au monde de ces enfants dont certains peuvent être fortement fragilisés.

La valorisation, l'éveil de la curiosité intellectuelle, la satisfaction d'avoir mené à bien un tel projet sont des moteurs puissants de l'estime de soi, c'est en tout cas le pari que nous faisons. Le 11 Juin 2017, un large extrait de l'opéra a été présenté au public au sein du Théâtre de Pailly. Cette première expérience sur scène a été source de beaucoup d'émotion pour les enfants participant et leurs parents et présageait déjà d'un grand spectacle en septembre.

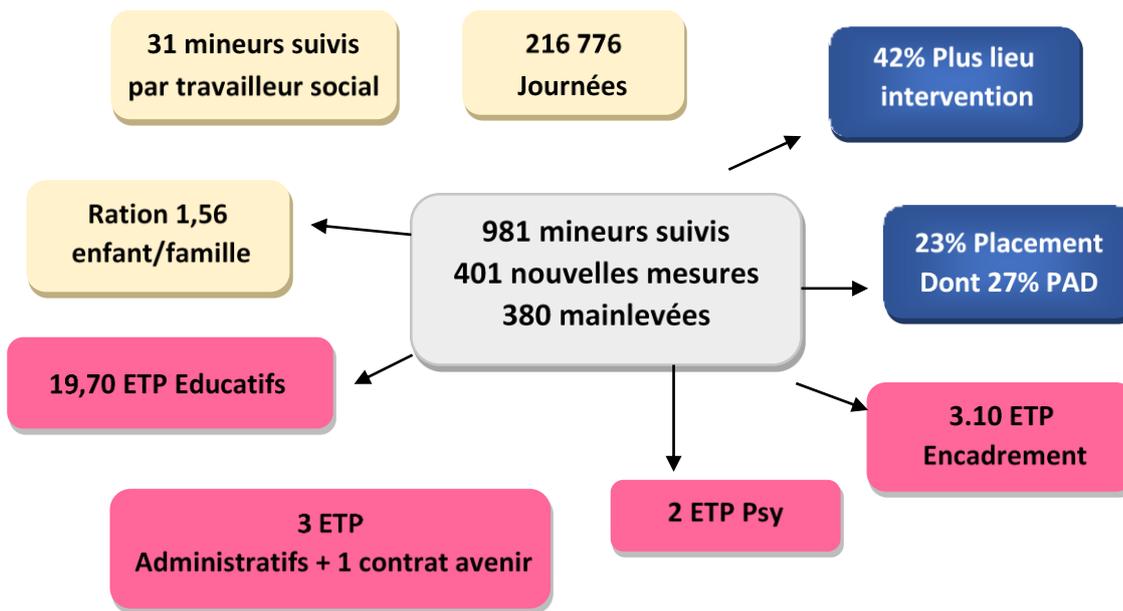
La participation du service : le service s'est engagé à présenter un groupe d'une huitaine d'enfants qui pourrait potentiellement participer au spectacle. La constitution du groupe a été débattue en équipe, et a nécessité la participation de chacun en matière de réflexion, notamment en termes de repères des besoins des enfants en matière d'éveil culturel. Il a ensuite fallu travailler avec les parents, et les enfants, sur l'assiduité s'agissant de la participation aux ateliers de préparation, aux répétitions sur plusieurs mois.

Le bilan : Le dimanche 17 septembre, les enfants ont passé une grande journée au théâtre, après 9 mois de travail vocal, de répétition et de mise en scène. Le spectacle avait lieu à 17h, au théâtre de Sens, monument classé et véritable théâtre à l'italienne, et réunissait tous les parents des enfants concernés. Les enfants étaient présents dès le matin pour les réglages de lumière, de sons, la balance technique.

Seuls 2 enfants sur les 8 se sont retirés du groupe. Jusqu'au printemps, le service a pallié aux difficultés de transport pour les parents, pour qu'ensuite, véritablement emballés par le projet, ils soient acteurs en participant à l'organisation, cela prenant sens pour leurs enfants. Sur le groupe de 8 au départ de l'aventure, 6 enfants ont poursuivi au-delà de la levée de notre mesure éducative, et une enfant a souhaité intégrer l'atelier « voix en scène » de l'association ARDEV. Cette enfant était en grande difficulté scolaire, n'ayant pas acquis la lecture alors que scolarisée en 5^{ème}, avec des difficultés de comportement notamment dans son rapport aux autres. Elle a cependant montré d'autres compétences qui l'ont fortement valorisée et portée dans son estime de soi. Elle était accompagnée depuis 4 ans par le service, elle a participé à la création de la bibliothèque libre, au printemps des poètes, à des ateliers lectures alors qu'elle n'est pas lectrice. Toutes les occasions que le service lui a données d'exploiter des domaines dans lesquels elle était en difficulté l'ont portée et lui ont permis de développer chez elle des compétences dont elle se sert aujourd'hui, et une réelle appétence pour les arts et spectacle. La phase d'accompagnement a été importante pour ces parents et les enfants, peu habitués à aller eux-mêmes au théâtre.

Même si tous les enfants ne continuent pas l'aventure, il est indéniable qu'elle a semé les graines d'une ouverture à la culture.

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO



Parcours précédant l'AEMO

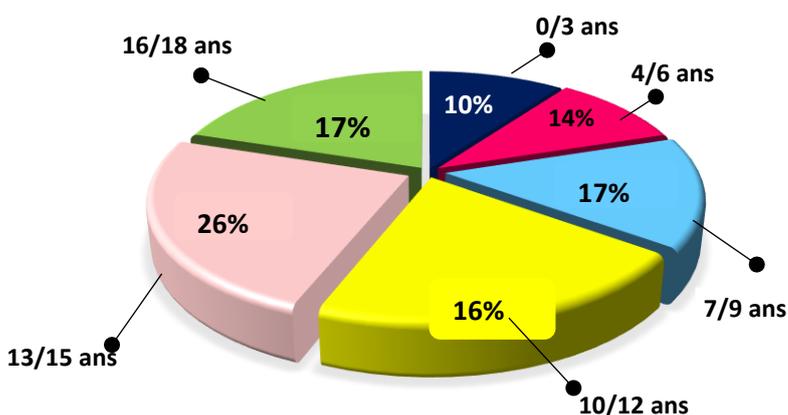
401 Entrées :

MJIE : 134
 Délégation de compétence ou dessaisissement : 55
 Suivi CDY (pôle enfance, AED, IP...) : 112
 Retour placement : 34
 IP famille inconnue auparavant : 28
 Extension : 16
 Relais placement à domicile : 8
 SICMO : 5
 Placement PJJ : 0
 Sursis à statuer : 4
 JAF : 1
 Appel assistance éducative : 1
 UDAF : 3

Avant l'instauration d'une AEMO, les situations familiales font majoritairement l'objet d'une évaluation : **un tiers dans le cadre d'une MJIE et l'autre tiers par le Conseil Départemental de l'Yonne.**

Nous relevons, concernant les lieux de vie des enfants à l'ouverture de l'AEMO, **que 55 % vivent auprès de leur mère, 20% chez leurs deux parents, 18% auprès de leur père.** 7% vivent en dehors du domicile parental (par exemple, placement chez un tiers digne de confiance).

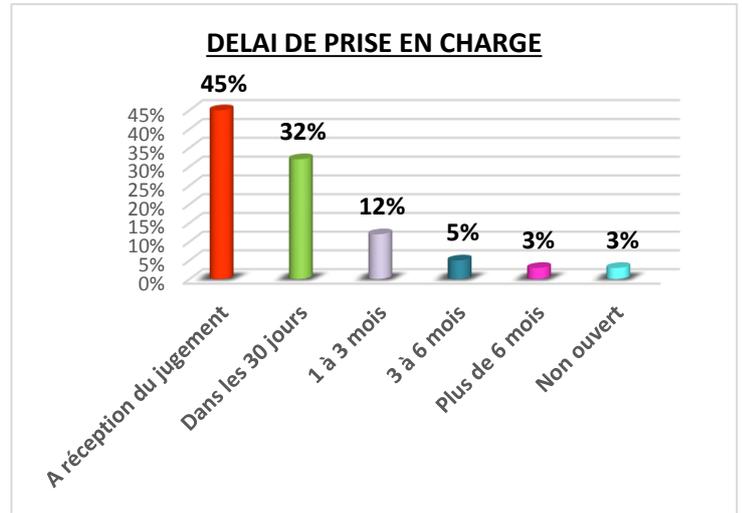
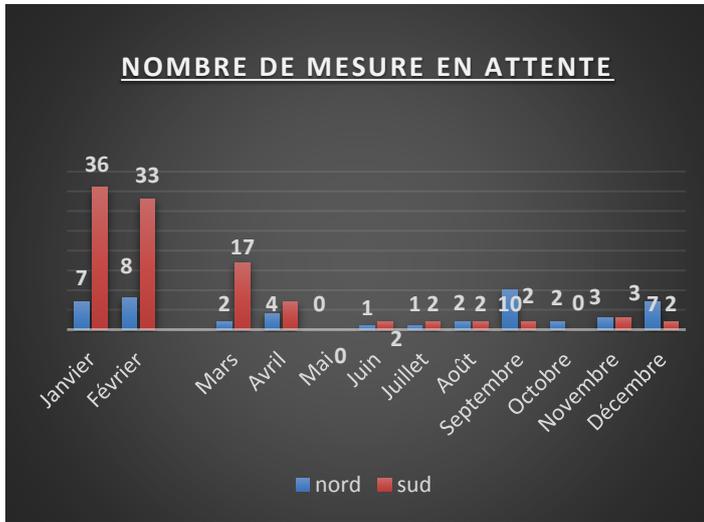
Tranches d'âges des enfants suivis en 2017



A l'instar des années précédentes, la répartition des tranches d'âges concernant les ouvertures de mesures en 2017 apparaissent stables.

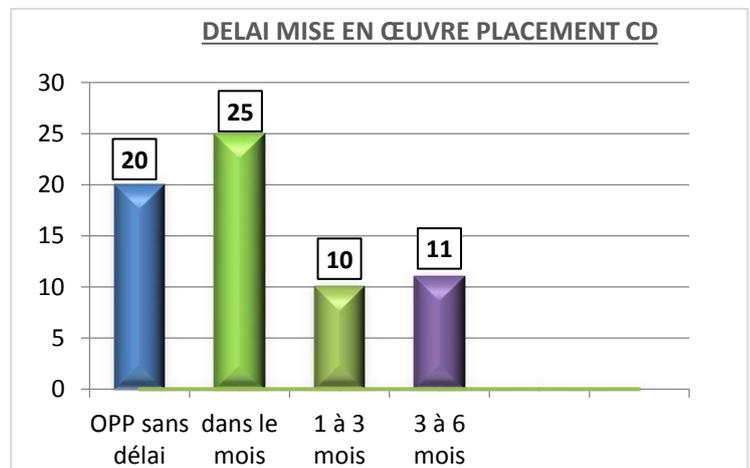
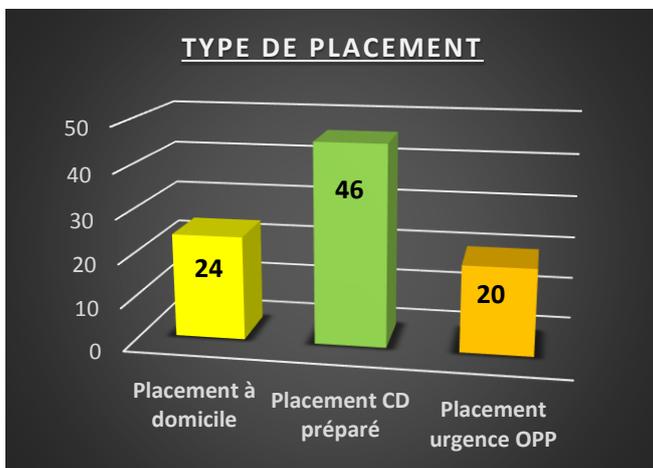
ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

Délai d'ouverture



La liste d'attente sur l'année 2017 fait état de 13 mesures par mois en moyenne, celle-ci est en très nette diminution depuis 2016. L'accompagnement éducatif a débuté pour 77 % des mesures dans les 30 jours qui suivent l'audience chez le juge des enfants.

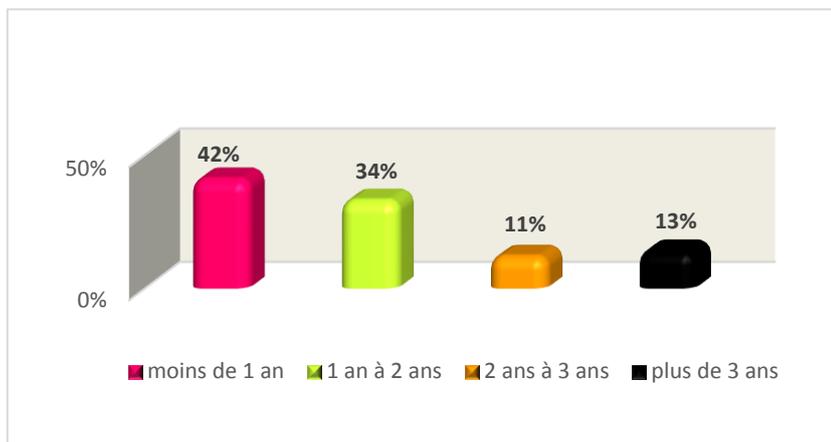
Placements



Le recours au placement reste dans un chiffre constant, qu'il s'agisse des situations où il a été nécessaire de mettre à l'abri des mineurs dans l'urgence (OPP) mais aussi concernant les placements qui ont été préparés. La différence se traduit au niveau du recours au placement à domicile qui s'étend considérablement et ce depuis quelques années, à l'instar de l'AEMO renforcée. **27% des décisions de placement en 2017 relèvent d'un PAD.** De fait, les placements institutionnels et en familles d'accueil sont moins nombreux et concernant majoritairement des enfants pour lesquels les conditions de leur prise en charge sont extrêmement préoccupantes et/ou le PAD a déjà été tenté mais n'a pas permis de garantir le quotidien des mineurs.

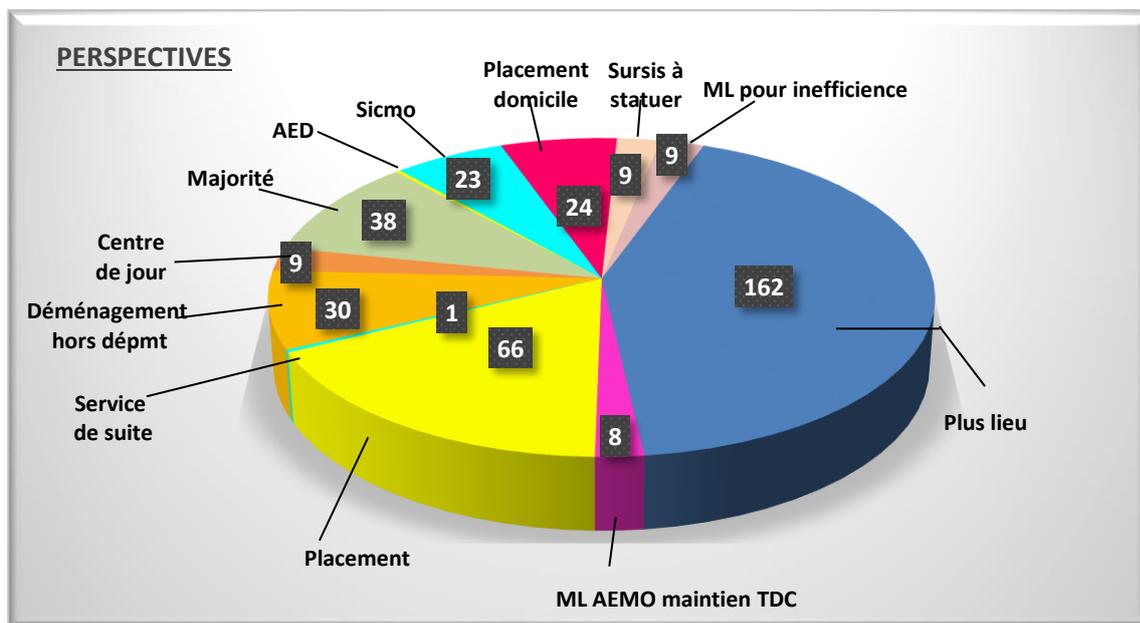
ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

DUREE DES MESURES



La durée des AEMO tend réellement à se réduire. Les mesures de plus de 3 ans sont désormais exceptionnelles.

PERSPECTIVES

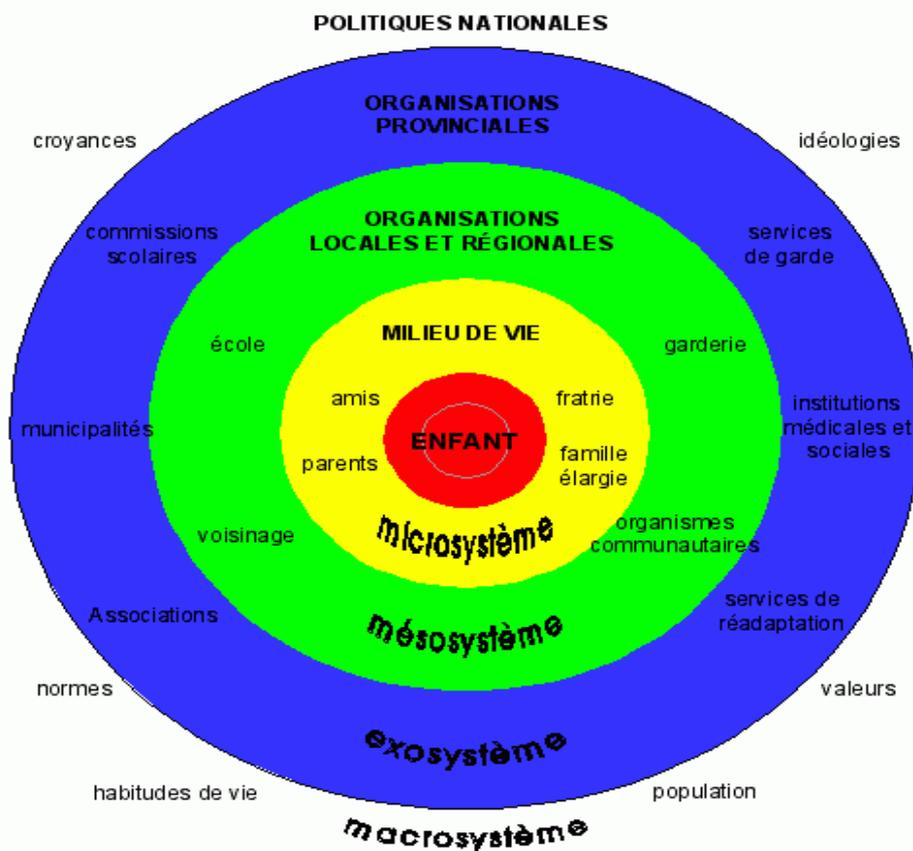


A l’instar de 2015, pour 42% des mineurs suivis, notre mesure s’est arrêtée sans autre besoin.

Les données concernant les jeunes qui bénéficient d’une prise en charge en Centre de Jour (CDJ du CPEY, Ateliers ALEFPA Gurgy et AJOB de la VAGA) concomitamment à une AEMO sont stables : 10 mesures en 2015, 8 en 2016 et 9 en 2017.

Le bilan de l'activité du SICMO est globalement positif. Si nous mettons de côté les chiffres qui permettent de mesurer une activité, il est intéressant de s'attarder à l'efficacité d'un tel dispositif. En effet, le travail au quotidien des équipes reste centré sur l'enfant et la famille mais les difficultés de travail avec les partenaires nous amènent à nous occuper de la famille dans toute sa globalité en lien avec les partenaires qui gravitent autour. Cette approche écosystémique devient une force des équipes du SICMO, ce schéma résume cette mutation depuis quelques années des objectifs d'accompagnement de la famille dans un système.

MODÈLE ÉCOSYSTÉMIQUE



Inspiré du modèle écologique développé par Bronfenbrenner (1979, 1986)

Concernant les quatre antennes, les problématiques sont différentes d'un territoire à l'autre. Chaque équipe dans sa particularité a vécu une année mouvementée.

L'antenne du SICMO de Sens a ouvert ses portes le 2 mai 2017. Des situations complexes ont mis l'équipe dans une urgence certaine et ont rapidement rythmé notre quotidien. L'équipe s'est installée progressivement dans le service et a permis un croisement des regards et des analyses sur les situations déjà installées. L'ensemble des professionnels de cette antenne arrive à faire front commun, pour permettre aux familles d'être dans un accueil le plus globalisant possible et les enfants dans une contenance la plus sécurisante. Une sérénité se dégage de l'équipe, qui arrive à poser ses questionnements voire ses difficultés aux yeux de tous pour permettre une analyse globale et pertinente des différentes familles. Deux accouchements, un AVC, un suicide et trois nuits ont déjà rythmé cette première année passée au SICMO. Comme disait Antoine de Saint Exupéry dans le Petit Prince qui est le thème de notre service : « ... il y aura toujours une autre occasion, un autre ami, un autre amour, une force nouvelle. Pour chaque fin, il y a toujours un nouveau départ... »

Concernant l'antenne de Migennes, des mouvements de personnel ont impacté la dynamique d'équipe. Deux éducatrices ont quitté le service pour intégrer d'autres services du CPEY. Un chef de service en formation induisant beaucoup d'absences. Toutefois l'équipe s'est étoffée d'une conseillère en économie sociale et familiale, débutant ainsi la diversification des diplômes. A Sens l'équipe est composée de deux éducatrices spécialisées, une assistante sociale et une éducatrice de jeunes enfants.

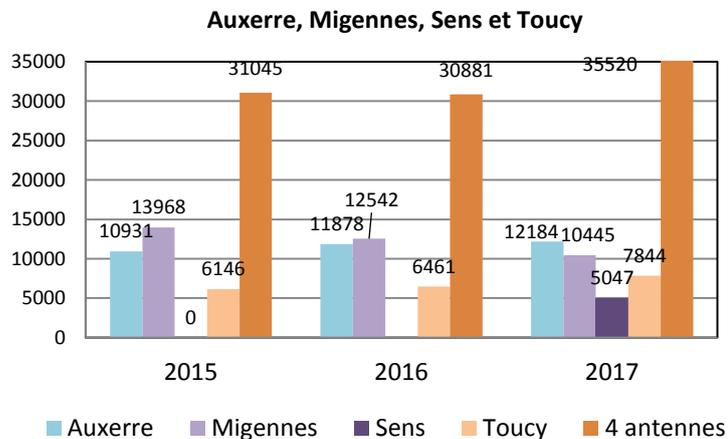
L'antenne d'Auxerre pointe les aspects gratifiants des activités qui permettent une transversalité des services : les réunions territoriales (notamment la rencontre avec des juristes de l'UDAF) ; le LAEP qui amène des professionnels de différents services à œuvrer ensemble et partager leur expérience ; l'analyse des pratiques avec le service Studios MNA qui donne une analyse plus riche de par le regard distancié porté par l'autre équipe ; l'élaboration du livret d'accueil qui se co construit avec des professionnels ainsi que des familles des quatre antennes.

L'antenne du SICMO de Toucy rappelle la particularité de ce secteur Puisaye Forterre, particulièrement étendu, manquant cruellement de moyens de transports, touché par une pauvreté "discrète", qui isole d'autant plus les usagers. Le site a donc toute son importance, repéré par les partenaires comme "la maison CPEY", utilisé comme lieu de rencontre avec les familles par des professionnels d'autres services.

Toucy souligne également l'intérêt d'activités particulières développées avec les familles (journées "mères de famille", camp familles en juillet, etc...) qui permettent de construire une relation de plus grande proximité, d'entraide ; le lien qui s'établit est d'une nature plus authentique de part et d'autre.

SERVICE INTERVENTION CONTINU EN MILIEU OUVERT - SICMO

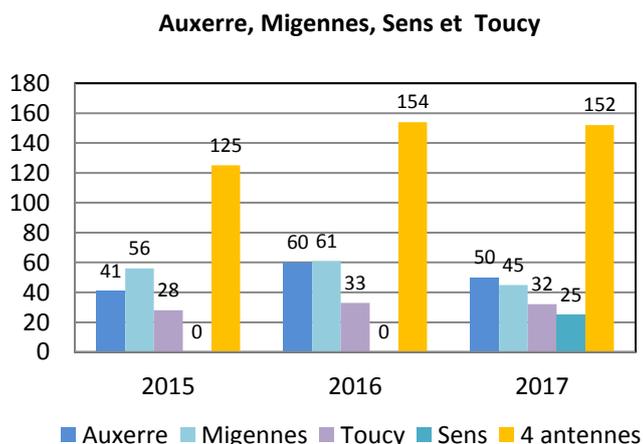
Nombre de journées réalisées



L'activité des antennes reste soutenue. Sur l'année 2017, la liste d'attente sur les quatre antennes a été d'environ 40 mesures; sur Auxerre la liste d'attente est conséquente depuis l'ouverture du service.

La durée des mesures a un impact sur les sorties, ne permettant pas à la liste d'attente de se résorber.

Nombre de jeunes suivis

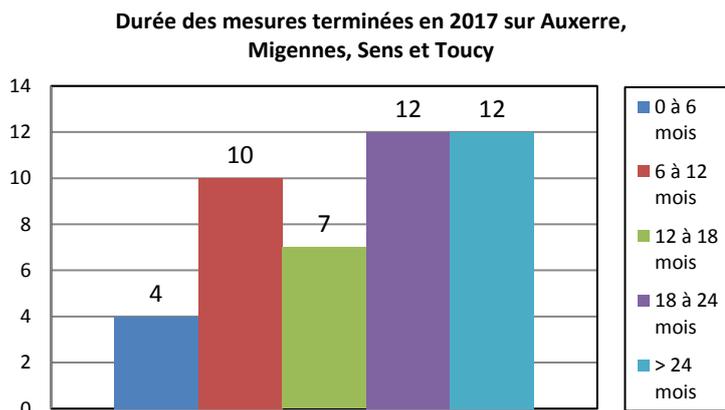


Le nombre de jeunes suivis est très élevé par rapport aux années précédentes.

En parallèle, la liste d'attente reste chargée.

Sur les antennes de Sens et Auxerre, l'attente pour une prise en charge est d'environ huit mois.

Durée des mesures terminées

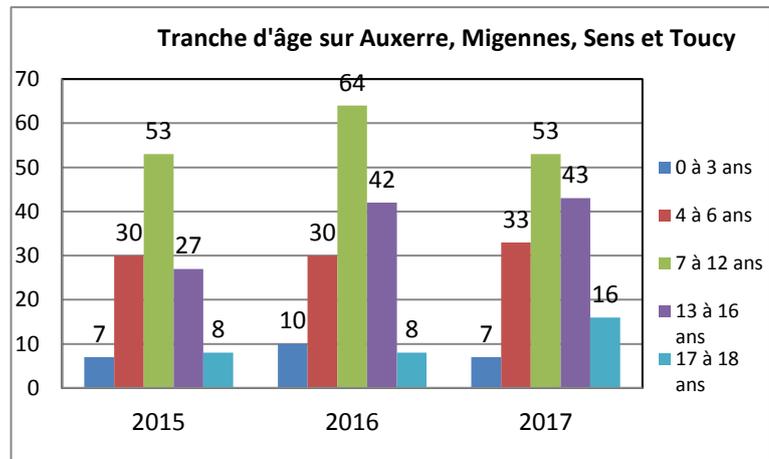
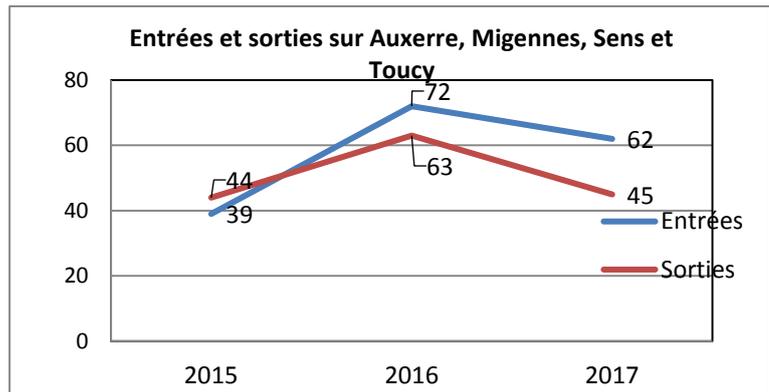


On peut constater sur ce graphique que la durée des mesures reste conséquente. L'intervention du SICMO permet dans de multiples situations de réduire les difficultés aigües d'une situation complexe, et d'aboutir par son soutien quotidien à des conditions de vie acceptables. Cependant, notre intervention doit dans certains cas être maintenue car il existe un sérieux risque d'effondrement en cas de retrait de notre service.

SERVICE INTERVENTION CONTINU EN MILIEU OUVERT - SICMO

Entrées et sorties

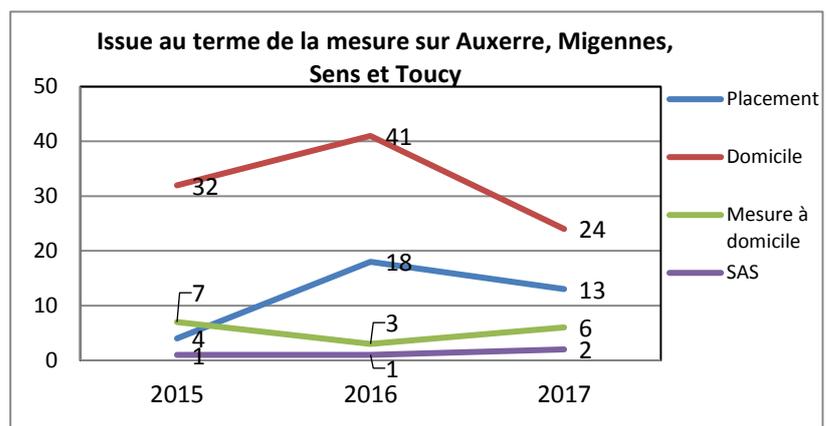
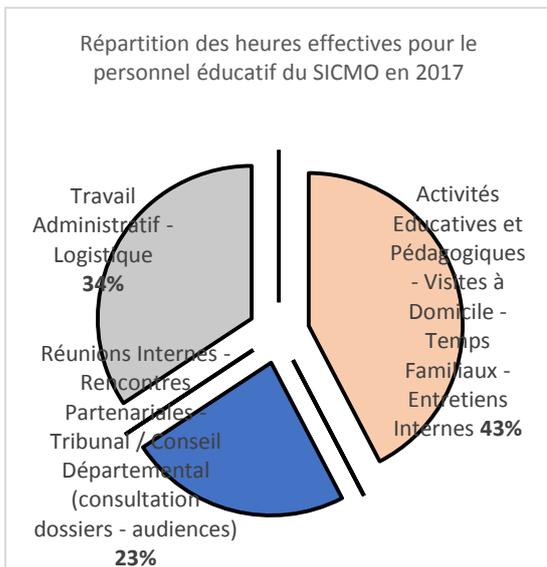
Le turn over des mesures est aléatoire. En 2017, il apparaît beaucoup d'entrées dues à l'ouverture de l'antenne de Sens, un certain nombre de suivis ont pu aboutir à notre désengagement (en l'occurrence, la prise en charge de quelques familles nombreuses) ce qui a permis d'accueillir de nouvelles situations. Toutefois, il est à noter qu'une nouvelle problématique est à relever, "la mesure SICMO en attente de ", c'est à dire que la fin de mesure SICMO ne sera prononcée qu'à l'ouverture de la mesure prochaine. Dans l'attente d'un placement ou dans l'attente d'une AEMO, ces temps de passation peuvent être difficiles à gérer pour les équipes dans l'accompagnement des familles, surtout quand un placement a été ordonné.



Tranches d'âges

La pyramide des âges se maintient en direction d'une population des 7/16 ans. Sur cette tranche d'âge, la scolarité est un axe de travail pour les équipes. Notre service se situe dans un rôle de soutien à la scolarité, de recherche de formation ou d'orientation professionnelle.

Issue au terme de la mesure



Cette année un nombre encore important de mesures se sont terminées par un placement.

De nouveaux outils sont créés pour évaluer le temps passé dans les familles, en moyenne 43% du temps est consacré au face à face avec les familles. Cette moyenne est observée sur les quatre antennes.

L'ANNEE 2017

L'année 2017 a été marquée par la réunion des deux services financés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse : le Service d'Investigation Educative et le Service de Réparation Pénale.

L'ensemble du personnel éducatif du SIE s'est mobilisé pour s'approprier ces nouvelles missions que sont les mesures de réparation pénale.

L'équipe a connu un changement de secrétaire ainsi que le remplacement d'une psychologue, le temps d'un congé maternité.

Malgré un approvisionnement relativement irrégulier, tant pour les mesures d'investigation que pour les mesures de réparation pénale, la réactivité de l'équipe a permis d'approcher au plus près les objectifs.

87 mineurs ont été concernés par les réparations pénales et 162 dans le cadre des mesures d'investigation.

En 2017, l'analyse des pratiques professionnelles s'est poursuivie.

Perspectives

A l'instar des années précédentes, la gestion de notre service est un exercice périlleux car la moindre variation d'activité a des répercussions non négligeables.

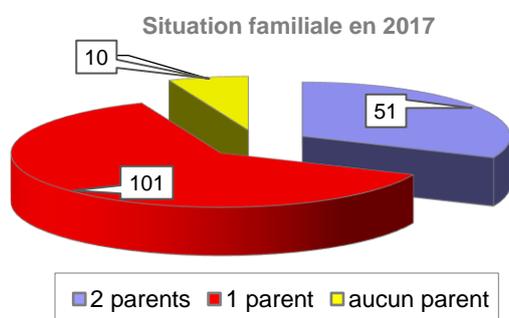
En 2017, les Magistrats ont régulièrement été informés de l'activité du Service d'Investigation Educative.

Le travail avec la PJJ s'est poursuivi et il a notamment débouché sur la rédaction d'une note territoriale

Ce partenariat est d'ailleurs toujours d'actualité.

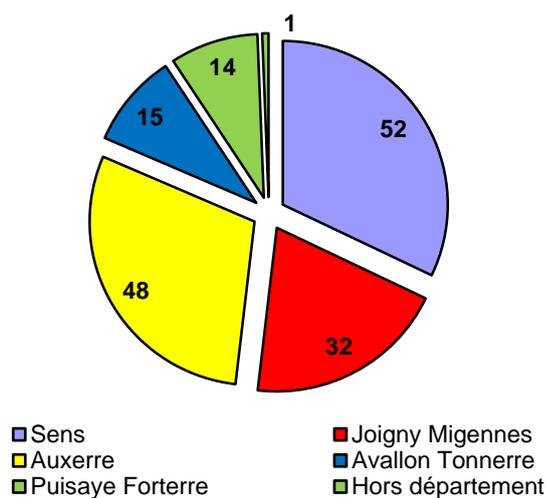
Comme tous les ans, les professionnels n'ont pas ménagé leur peine pour cerner au plus près les problématiques familiales et proposer aux Magistrats les orientations les plus adaptées.

Situation familiale des mineurs : auprès de qui vivent-ils en 2017 ?



D'année en année, le nombre de mineurs ne bénéficiant de la présence que d'un seul parent au quotidien demeure stable. Afin de rencontrer les titulaires de l'autorité parentale, les professionnels doivent donc multiplier les rendez-vous et les déplacements, ce qui alourdit d'autant leur tâche.

Situation géographique des mineurs en 2017 : où vivent-ils ?

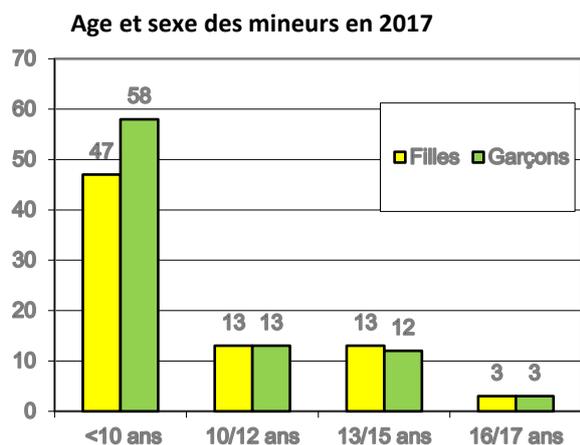


Nous remarquons en 2017 une hausse de l'activité sur le secteur de Joigny Migennes (11 mineurs en 2016, 32 en 2017).

En revanche, nous sommes allés moins souvent dans l'Avallonnais et le Tonnerrois.

Quant à nos interventions en Puisaye Forterre, elles ont concerné 14 mineurs contre 1 l'an dernier.

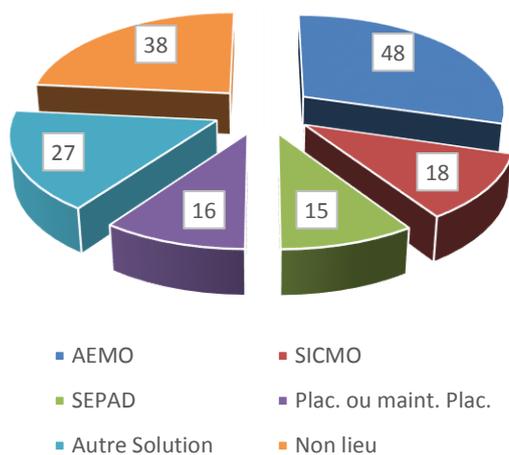
Tranche d'âge et sexe des mineurs en 2017



La population rencontrée reste identique à celle des années précédentes, avec une majorité de jeunes enfants (65).

Préconisations en fin de mesure

Préconisations au terme des mesures



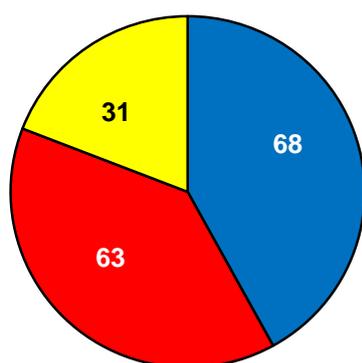
Nous notons une montée en puissance des demandes de placements à domicile.

Les orientations vers les SICMO demeurent relativement faibles en raison du peu de places disponibles dans ces structures.

La rubrique « autre solution » regroupe des préconisations de médiations ou de thérapies familiales, d'instauration de droit de visite et d'hébergement, de desaisissement ou encore de réévaluation d'une situation familiale.

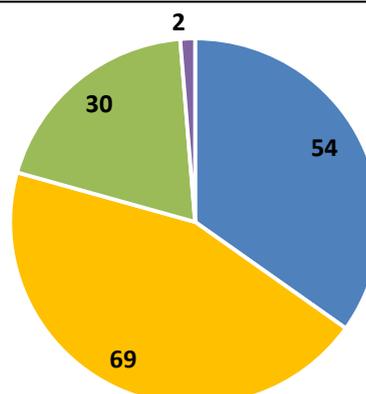
Cabinets prescripteurs

Mesures facturées en 2017 par cabinet



■ Cabinet n° 1 ■ Cabinet n° 2 ■ Cabinet n° 3

Mesures prescrites en 2017 par Cabinet



■ Cabinet n° 1 ■ Cabinet n° 2 ■ Cabinet n° 3 ■ Autre (CA...)

Tant les mesures facturées en 2017 que les mesures prescrites sont le reflet de nos secteurs d'intervention.

2017 a été une année pleine de mouvements et d'accompagnement aux changements, avec une baisse d'effectif proportionnelle.

Ruptures successives, parcours chaotiques, échecs répétés, exclusions, conduites à risque, troubles de la relation aux autres, intolérance à la frustration, parcours de vie traumatiques, sont les enjeux du Centre de Jour pour répondre aux besoins des familles, tant par le soutien à la parentalité, que par la réinscription dans le droit commun des jeunes.

L'action éducative est une construction et un remaniement permanent de choix éducatifs, basée sur une fine évaluation des besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance. Ces derniers ont été rappelés, lors de la conférence du 20 novembre 2017, organisée par le CPEY, par le Dr Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS.

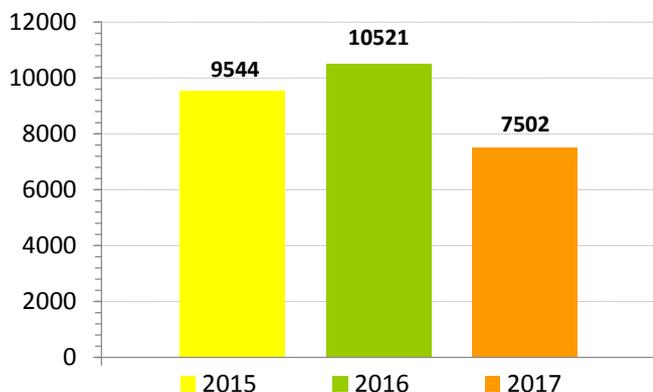
Cette année, nous avons particulièrement mis l'accent sur le partenariat avec l'Education Nationale avec deux réunions annuelles sur chaque territoire (Puisaye et Auxerre) et un tableau de suivi envoyé à chaque période scolaire.

Le transfert en Pologne 1 enfant/1 parent s'est déroulé au mois d'avril et a été un support positif et riche pour les participants.

Les objectifs 2018 s'appuient sur les préconisations émises lors de l'évaluation externe, effectuée en début d'année, et aussi sur les actions de prévention dans les domaines des addictions et de la vie affective et sexuelle.

CENTRE DE JOUR

Nombre de journées réalisées en 2017

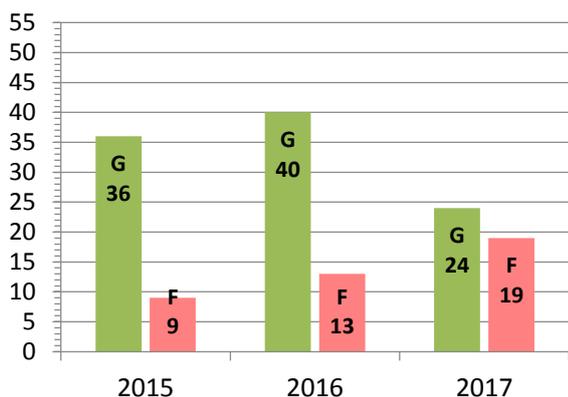


En 2017, le dispositif Centre de Jour a adapté son fonctionnement à une baisse de capacité d'accueil de 30 à 24 jeunes sur les 2 sites Auxerre et Toucy et une refonte de l'équipe éducative.

Demande à l'initiative du Conseil Départemental pour renforcer les actions de soutien à la parentalité dans le Nord du département.

Contrairement aux deux années précédentes, l'activité n'a pas été faite.

Nombre de jeunes suivis en 2017



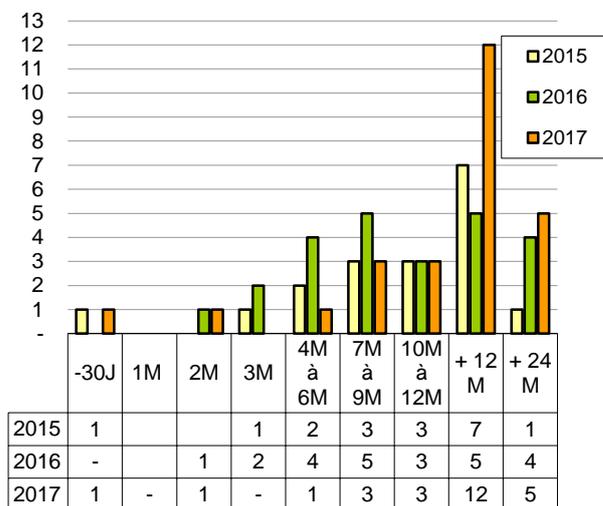
Le nombre de jeunes filles accueillies est toujours en forte hausse.

Cette mixité apporte une richesse d'échanges tant avec les pairs qu'avec l'équipe éducative.

Durée des mesures

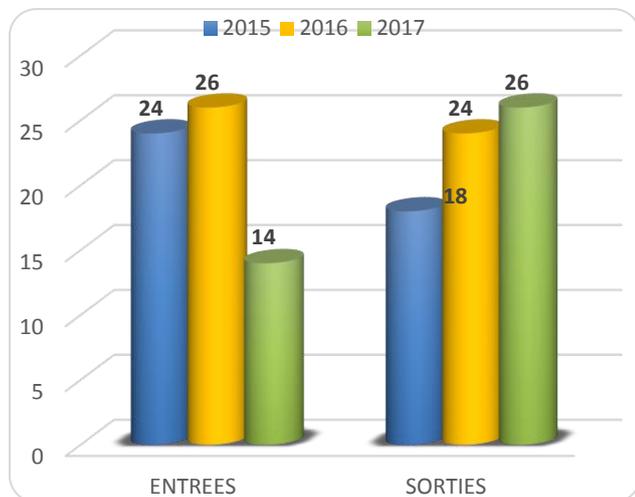
Nous constatons que les mesures durent plus dans le temps, avec une moyenne de prise en charge d'un an.

En effet, "apprivoiser la famille" et "établir une relation de confiance" prennent du temps et se répercutent sur la mise en place des objectifs du Projet Pour l'Enfant (PPE) et leurs évaluations.



CENTRE DE JOUR

Entrées et sorties en 2017

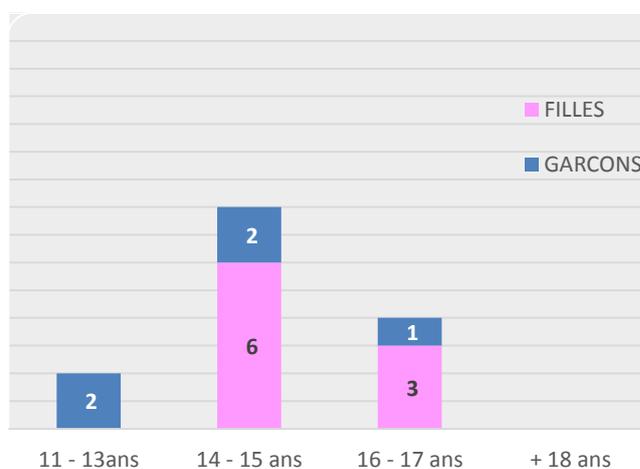


En mai 2017 s'est amorcée la sortie de jeunes pour être corollaire aux demandes, d'où une différence importante quant aux entrées.

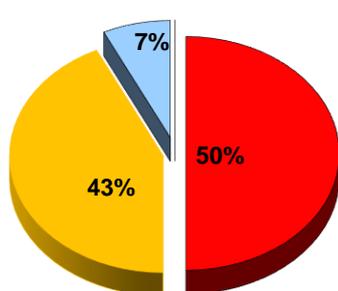
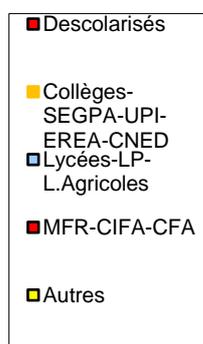
Tranches d'âge et sexe en 2017

Nous constatons que la moyenne d'âge est de 14-15 ans, période de recherche de soi et sa voie.

Cette année, nous avons accueilli deux, très jeunes filles (11 et 12 ans).



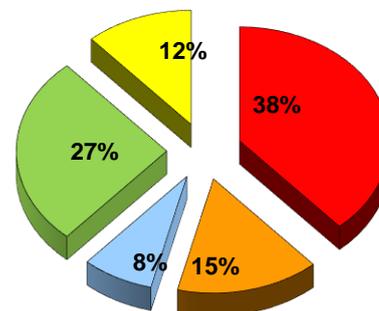
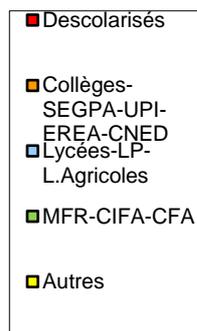
Situation scolaire à l'arrivée au Centre



Le Centre de Jour accueille de plus en plus, des jeunes sortis du système scolaire, malgré l'obligation jusqu'à 16 ans.

Par rapport à la situation de ces jeunes, l'équipe pluridisciplinaire du Centre de Jour axe principalement les objectifs de travail sur les mises en stages d'immersion professionnelle grâce aux conventions de stage.

Situation scolaire à la sortie du Centre



A la sortie du Centre de Jour, les jeunes s'orientent principalement sur des apprentissages ou MFR....

Nous travaillons de plus en plus avec les organismes de réinsertion tels que : la Mission Locale, le Greta (DAQ : dispositif d'accompagnement à la qualification avec remise à niveaux et stages).

Nous constatons que nous sommes de plus en plus confrontés à instruire des dossiers MDPH.

En 2017, dans le département de L'Yonne et plus globalement dans l'hexagone, la protection de l'enfance à destination des jeunes se voit de plus en plus restrictive. Le public, fragilisé par le contexte sociétal, les carences familiales et/ou l'absence de représentants légaux en France, se retrouve vulnérable. Le CPEY participe activement à la politique du Département qui tente de réagir au mieux afin de garantir un système éducatif et social efficace pour réussir l'intégration des futurs citoyens. Le Service STUDIOS MNA a connu une année mouvementée et ce à différents niveaux.

Tout d'abord, en termes de mouvement du personnel, en effet, un travailleur social a muté à l'interne pour rejoindre le service des visites médiatisées, un départ en congé maternité remplacé le temps de cette absence et pour finir le recrutement d'un psychologue.

L'équipe est composée de la manière suivante :

1 Chef de Service Educatif (à mi-temps)

4 travailleurs sociaux ; 2 sur le secteur d'Auxerre et 2 sur le secteur Nord (Joigny – Sens)

1 secrétaire comptable

1 agent technique

1 psychologue

Les équipes restent localisées à AUXERRE (Avenue Rodin) et pour le secteur Nord, à JOIGNY. Nous avons engagé des recherches, qui restent en cours, pour des locaux plus adaptés dans ce territoire qui regroupe deux services.

D'autre part, en 2017, le service a accueilli 43 jeunes, filles et garçons, âgés de 16 à 20 ans et ce dans un contexte fragilisé voir anxiogène au regard des perspectives politiques et économiques. La prise en charge des jeunes mineurs et jeunes majeurs se retrouve « menacée ». Le département de l'Yonne reste relativement protectionniste mais jusqu'à quand ?

Enfin, le service reste attentif aux besoins des jeunes qui font l'expérience de l'autonomie avec leurs propres fragilités et veille à ce qu'il y ait une continuité dans le parcours de chaque jeune.

Perspectives

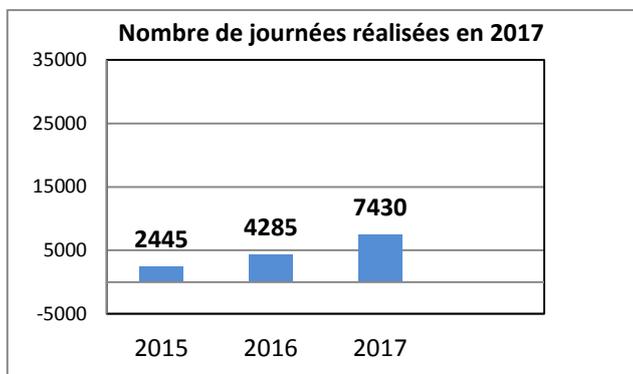
Finalisation du Projet de Service.

Consolider le partenariat avec les entreprises et centre de formations.

Travailler avec des juristes afin de favoriser la régularisation administrative des jeunes MNA.

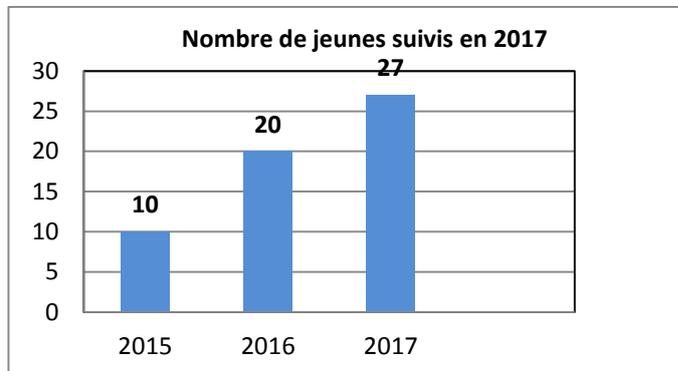
STUDIOS – MINEURS NON ACCOMPAGNES

Nombre de journées réalisées



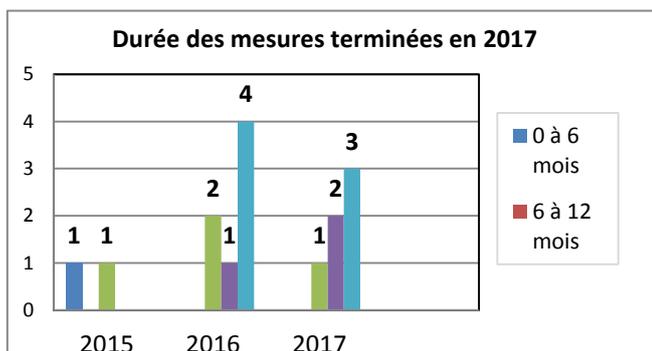
Cette année, l'activité a globalement augmentée : 7 430 journées pour les MNA et 3 562 pour les STUDIOS.

Nombre de jeunes suivis



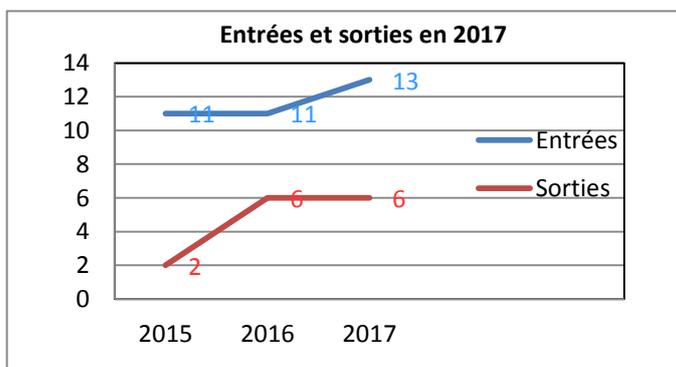
Le service a accueilli 27 jeunes MNA et 16 jeunes aux STUDIOS : soit 43 jeunes sur l'année 2017. (36 jeunes en 2016).

Durée des mesures terminées



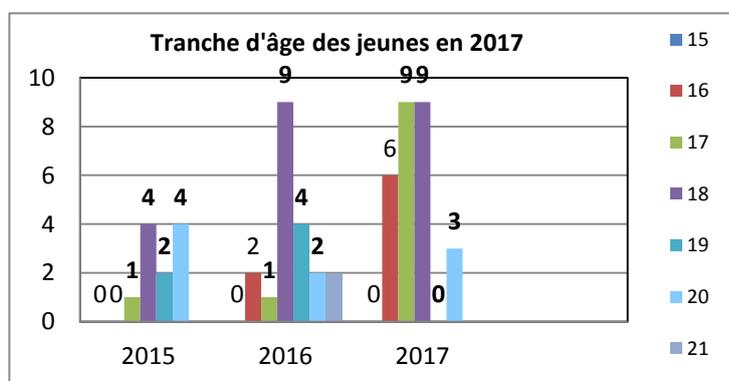
Globalement, la durée des mesures se place entre 12 et 24 mois pour les jeunes suivis. Ces mesures font néanmoins l'objet de renouvellement environ tous les 6 mois. Le contexte économique et social fragilise sensiblement la jeunesse, précisons que l'isolement des MNA oblige à une protection en l'absence de représentant légal et construire un cursus de formation qui s'inscrit nécessairement sur une durée limitée.

Entrées et sorties en 2017



Mouvement stable pour le service STUDIOS ; 6 entrées et 6 sorties, en revanche accroissement pour le service MNA ; 13 entrées et 6 sorties.

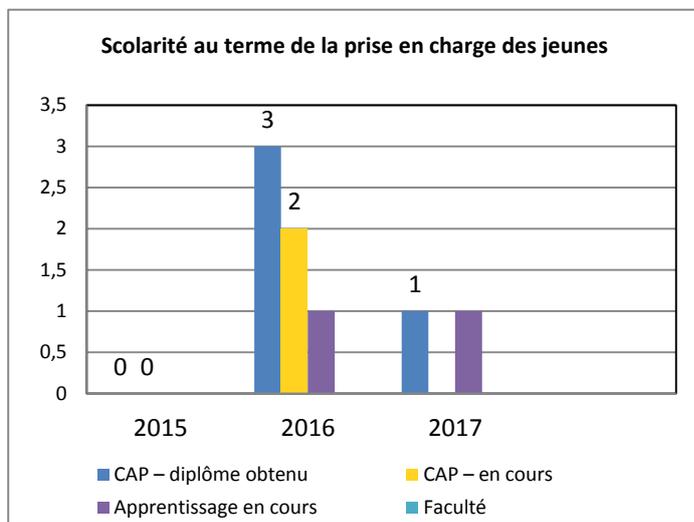
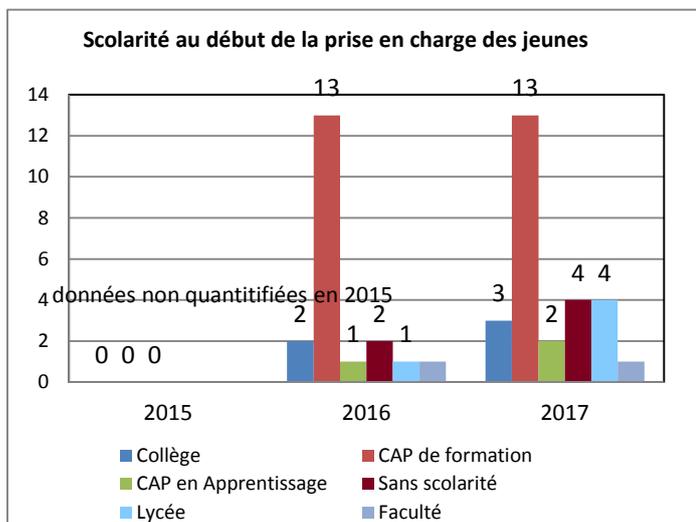
Tranche d'âge des jeunes en 2017



Elle se situe à la veille de la majorité et 20 ans principalement. Ces deux années correspondent schématiquement à la recherche d'un cursus professionnel ou scolaire, d'un CAP ou d'un BAC pour appréhender solidement le monde du travail et la régularisation administrative.

STUDIOS – MINEURS NON ACCOMPAGNES

Issue au terme de la mesure

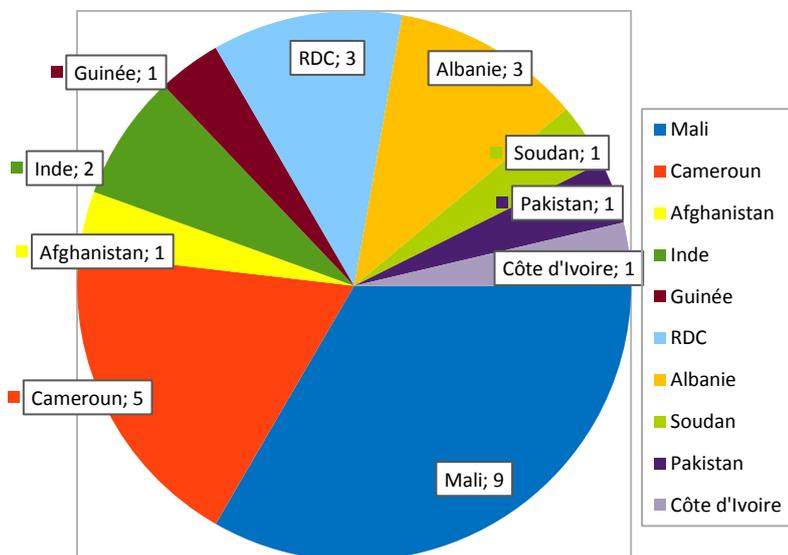


Globalement, les jeunes sont rapidement accompagnés vers un projet de formation par le service. Néanmoins, les difficultés sont réelles pour tous les jeunes sans distinction. Les fragilités scolaires sont nombreuses conjuguées aux difficultés de l'apprentissage de la langue pour des jeunes MNA. Le projet scolaire et professionnel reste prioritaire pour l'obtention d'un emploi et d'un titre de séjour.

Les jeunes sont majoritairement en cours de formation lorsqu'ils sortent du dispositif du fait de critères économiques qui limitent et sacrifient l'action de la protection de l'enfance.

Malgré le manque de soutien parental, les jeunes s'attachent à obtenir un projet professionnel pour favoriser leur insertion. Le cas échéant, ils ont une connaissance plus concrète du droit commun et du marché de l'emploi à leur sortie.

Nationalité des jeunes en 2017



10 nationalités différentes en 2017.

Le service œuvre auprès de toutes les ambassades (PARIS – Belgique...) et se confronte à des différences de pratiques qui nécessitent une technicité et une certaine connaissance géopolitique.

VISITES MEDIATISEES

Le service des visites médiatisées du CPEY qui a été créé en octobre 2008 sur le Nord et le Sud du département, fêtera ses dix années d'existence en 2018.

La visite médiatisée reste un des outils de soutien à la parentalité en réponse à des parents en difficulté, avec la volonté que ces liens parents enfants se recréent, perdurent dans un cadre sécurisant et sécurisé. Le nombre de visites organisées par le service depuis son ouverture en 2009 n'a cessé d'évoluer jusqu'en 2014 pour atteindre 2 458 visites, avant que le nombre d'actes annuels théorique alloué par le Conseil Départemental de l'Yonne soit abaissé à 1 800 en 2015.

Cette même année, le service a développé un partenariat avec les services de l'aide sociale à l'Enfance de Paris et dans ce cadre a réalisé 914 actes en 2017 sur les 528 théoriques.

Les 2 453 actes réalisés en 2017 soit une moyenne de 204 actes mois se répartissent en :

- ☞ 1364 actes pour le Conseil départemental de l'Yonne,
- ☞ 112 actes réalisés pour les juges des enfants pour un théorique de 84 actes,
- ☞ 914 actes pour l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris,
- ☞ 63 actes pour les départements extérieurs Nièvre, Seine et Marne.

En 2017, le service a accueilli 612 enfants dont l'âge moyen était de 13,6 ans.

La majorité des enfants accueillis dans le cadre d'une prise en charge judiciairisée résidaient dans le département de l'Yonne.

Pour mieux couvrir les besoins du territoire, et accomplir leurs missions, les éducateurs du service interviennent à partir des différentes structures du CPEY implantées à St CLEMENT-AUXERRE-MIGENNES-TOUCY ainsi qu'au domicile des parents, ce qui suppose d'être en capacité de les accompagner, en alliant sphère professionnelle et privée sans pour autant se montrer intrusif.

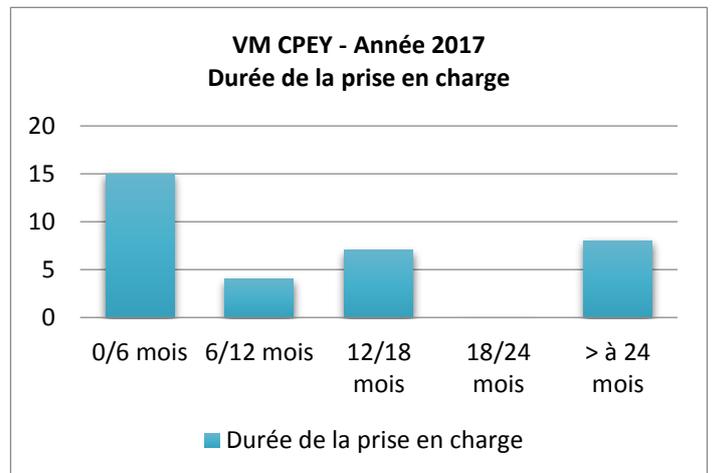
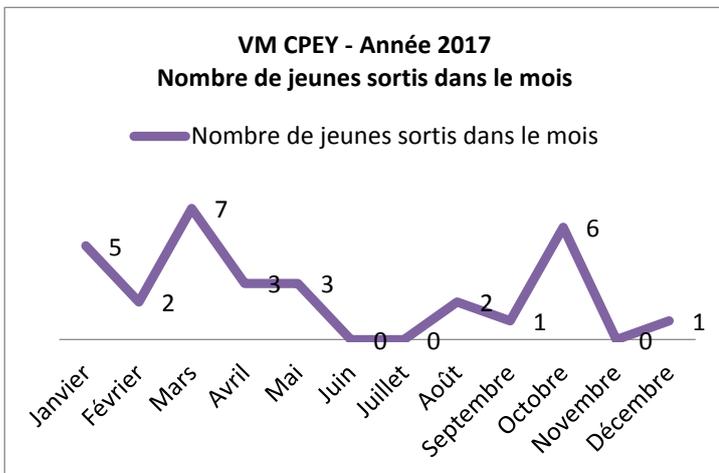
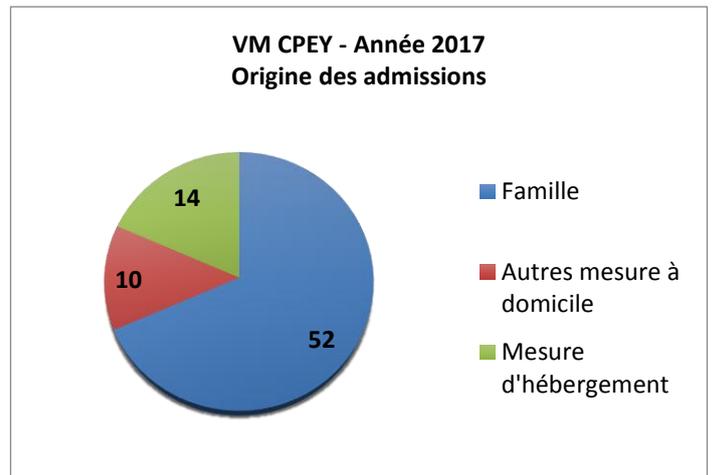
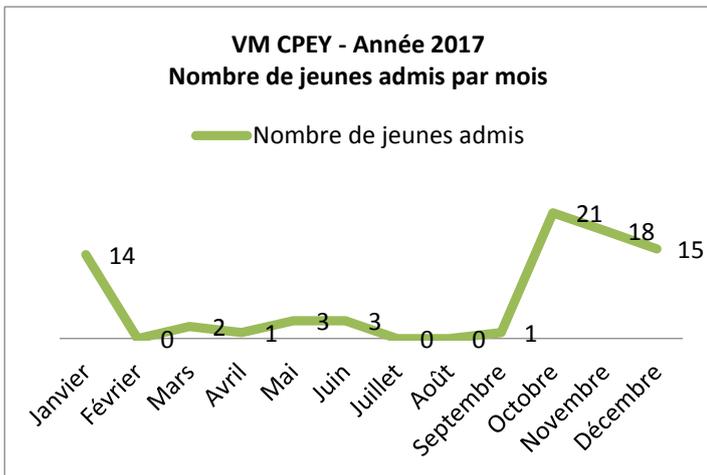
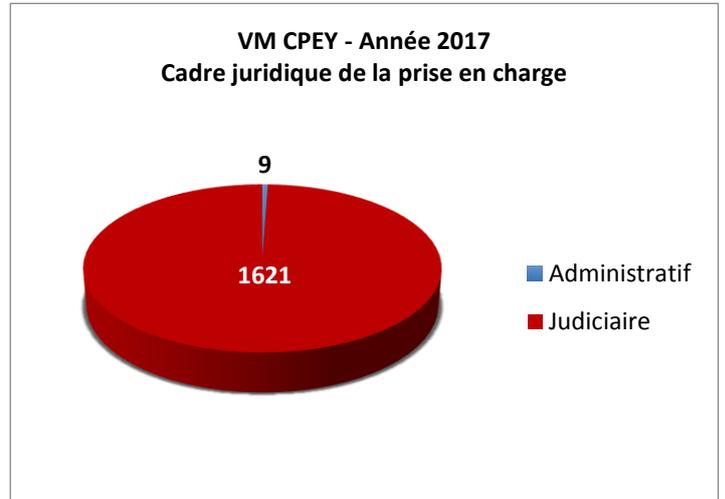
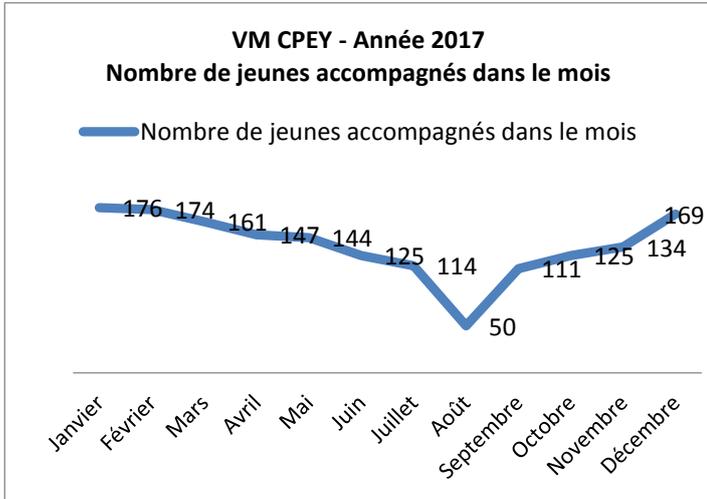
La mise en place courant 2017 d'un document commun de « demande d'externalisation » validé par le Conseil Départemental sur proposition du service des visites médiatisées permet aux professionnels CPEY d'avoir une vision plus globale des situations accompagnées.

Objectifs 2018 :

L'appartement que le service occupe à MIGENNES depuis 2015 et son environnement ne sont plus adaptés. Pour ces raisons le projet d'emménager dans des locaux plus adaptés est à l'ordre du jour.

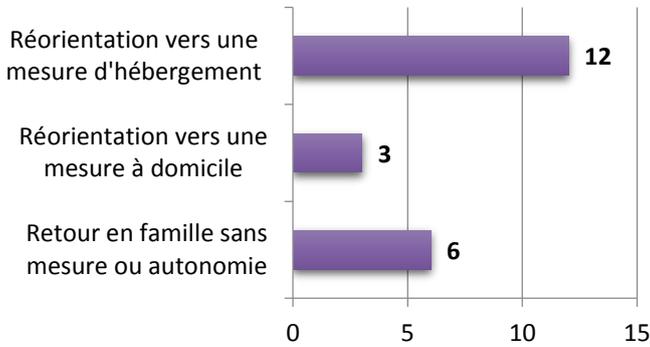
Le travail de partenariat entre service et Unités territoriales doit être poursuivi.

VISITES MEDIATISEES

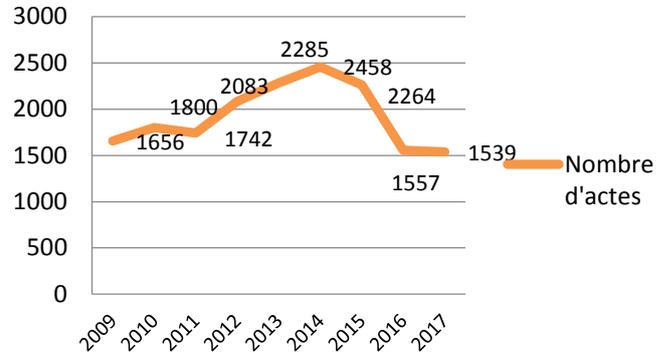


VISITES MEDIATISEES

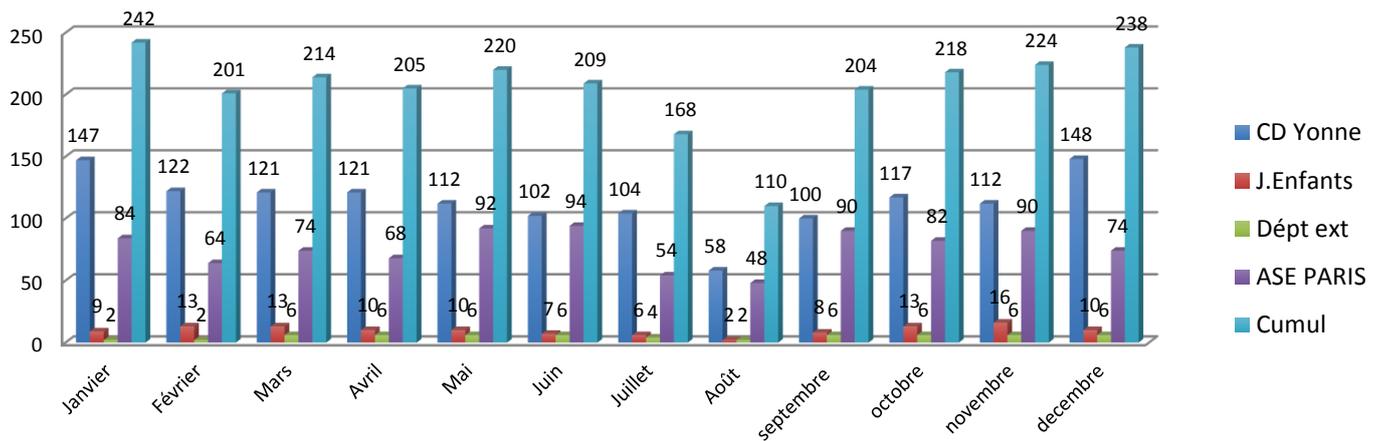
VM CPEY - Année 2017
Issues au terme de la mesure



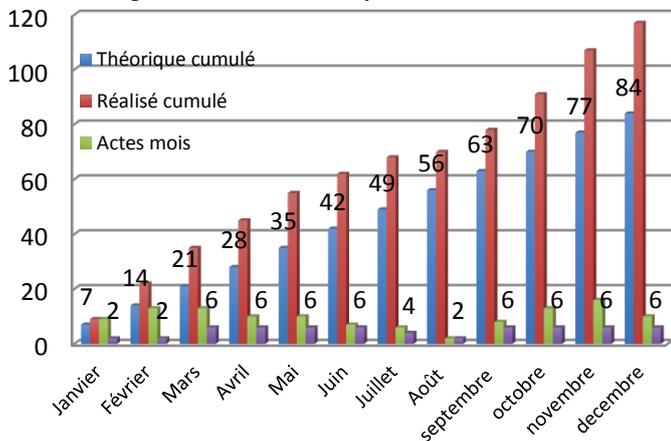
VM CPEY - Année 2017
Suivi de l'activité de 2009 à 2017



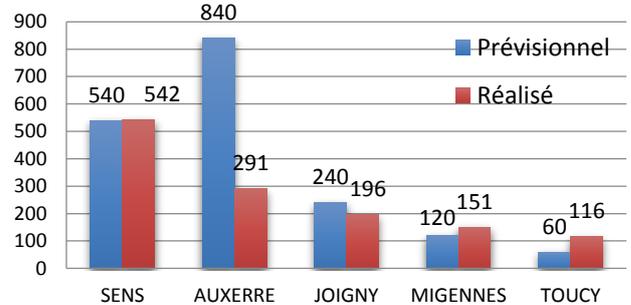
VM CPEY - Année 2017
Total des actes 2017 Conseil Départemental
Juges des enfants - Départements extérieur - ASE de Paris



VM CPEY - Année 2017
Juges des enfants et départements extérieurs



VM CPEY - Année 2017
Activité par UT du Conseil départemental de l'Yonne



L'année 2017 a été marquée par la réunion des deux services financés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse : le Service d'Investigation Educative et le Service de Réparation Pénale.

L'ensemble du personnel éducatif du SIE s'est mobilisé pour s'approprier ces nouvelles missions que sont les mesures de réparation pénale.

L'équipe a connu un changement de secrétaire ainsi que le remplacement d'une psychologue, le temps d'un congé maternité.

Malgré un approvisionnement relativement irrégulier, tant pour les mesures d'investigation que pour les mesures de réparation pénale, la réactivité de l'équipe a permis d'approcher au plus près les objectifs.

87 mineurs ont été concernés par les réparations pénales et 162 dans le cadre des mesures d'investigation.

En 2017, l'analyse des pratiques professionnelles s'est poursuivie.

Perspectives

D'année en année, nous assistons à une baisse des mesures de réparation pénale. Ce phénomène s'observe d'ailleurs au niveau national.

Comme pour le Service d'Investigation Educative, la moindre variation d'activité peut entraîner de lourdes conséquences pour l'équipe de professionnels.

La mesure de Réparation Pénale constitue un outil très intéressant en ce qu'elle permet aux jeunes concernés une prise de conscience, une réflexion et un moyen de réparer l'acte posé.

Il serait dommage de se priver d'un tel outil.

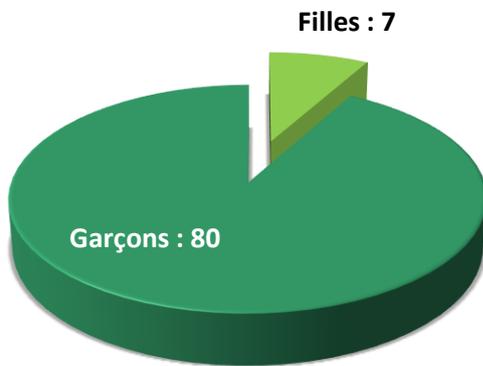
2017 a été une année marquante pour les professionnels du SIE et du SRP. Chacun a pu s'enrichir de nouvelles compétences, de nouvelles connaissances et d'une approche différente du travail éducatif.

Je forme le vœu que ces deux services poursuivent leur chemin, guidés par Mme Valérie VENDERSCHUREN.

Enfin, je remercie l'ensemble de mon équipe pour le travail réalisé en 2017 tant en matière d'investigation éducative que de réparation pénale.

REPARATIONS PENALES

Nombre de jeunes accueillis

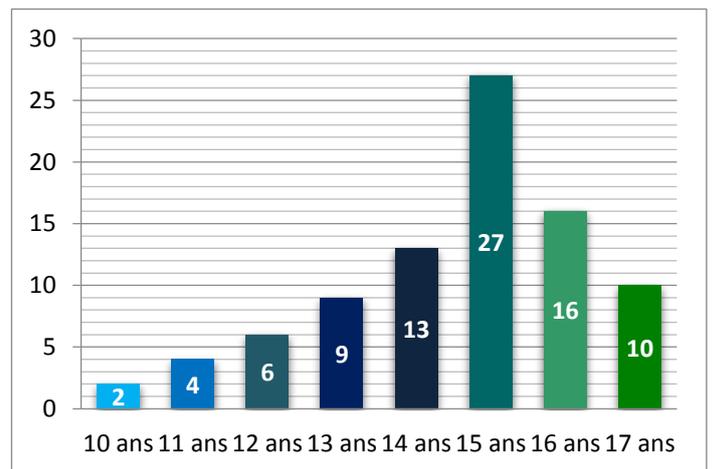


En 2017, nous remarquons une forte baisse du nombre de filles concernées par une mesure de réparation pénale. Elles représentaient 8 % de l'ensemble des mineurs contre 16 % en 2016 et 24 % en 2015.

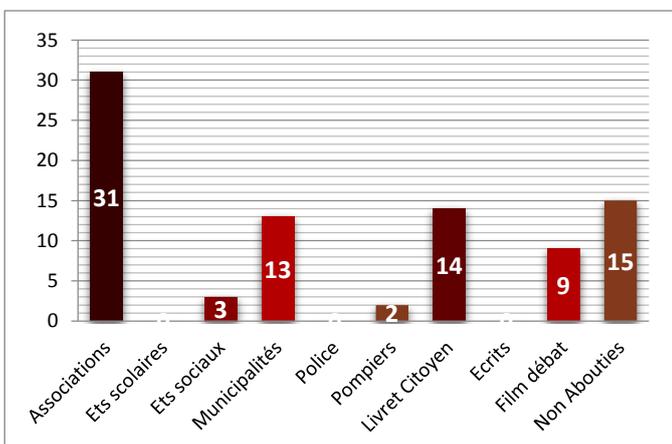
Répartition par âges au moment des faits

Comme les années précédentes, l'âge des jeunes lors du passage à l'acte se situe toujours autour de 15 ans.

Les enfants de 10 ans restent minoritaires.



Répartition par type de réparation



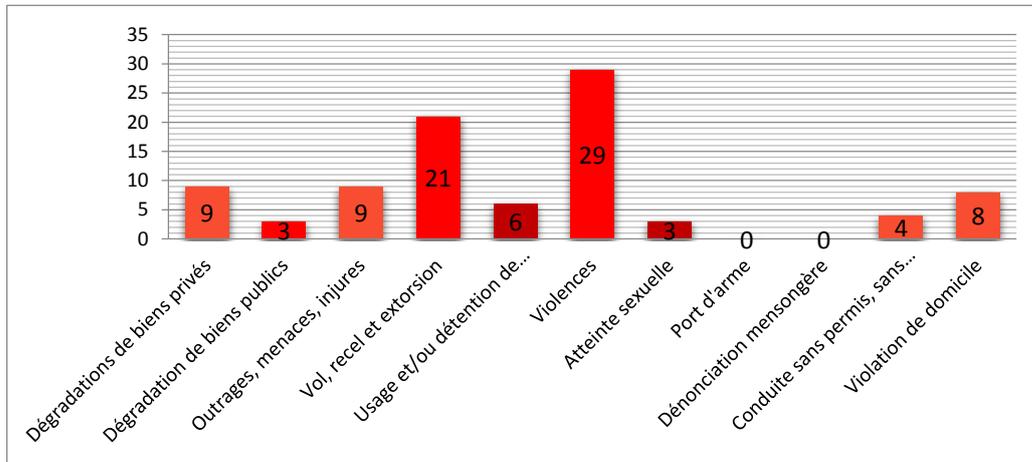
En 2017, les réparations pénales ont principalement consisté à travailler bénévolement au bénéfice d'associations (Restos du Cœur, Croix Rouge...) ou de municipalités (51 %).

Nous avons également innové en organisant un atelier de réflexion et de débat autour d'un film sur le thème de la violence.

Les mesures non abouties ont représenté 17 % des 87 jeunes suivis en réparation pénale.

REPARATIONS PENALES

Répartition par type d'infraction

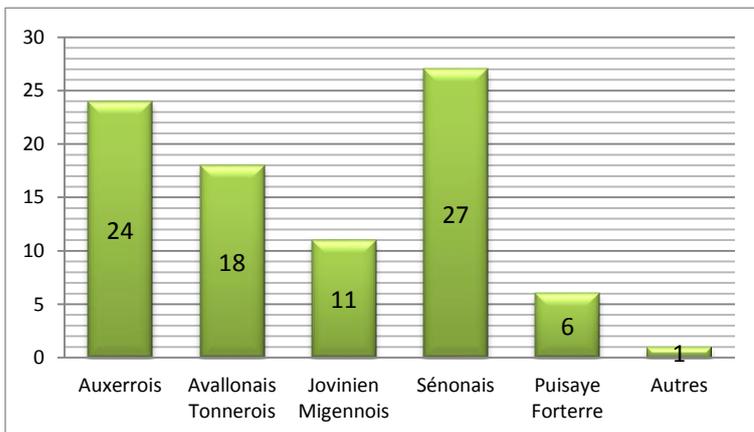


En 2017, nous constatons que les mesures de réparation pénale faisant suite à des faits de violence demeurent majoritaires (33 %), ce qui ne laisse pas d'être inquiétant.

Il y a eu également davantage de jeunes auxquels ont été reprochés des outrages, des menaces et des injures.

Les vols, recel ou extorsion ont aussi connu un pic (24 % en 2017 contre 11 % en 2016 et 18 % en 2015).

Répartition par secteur géographique



Comme les années précédentes, ce sont surtout des jeunes demeurant dans le Nord du département et notamment le Sénonais qui ont été concernés par des mesures de réparation pénale.

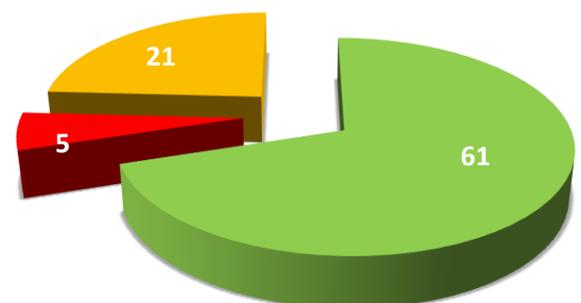
Les passages à l'acte dans l'Auxerrois ont diminué en 2017 (28 % en 2017 contre 37 % en 2016).

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au moment du passage à l'acte

En 2017, les passages à l'acte ont essentiellement été commis par des jeunes scolarisés (70 %).

Toutefois, on remarque une hausse des jeunes n'ayant aucune activité (24 % en 2017, 15 % en 2016).

Les jeunes en formation professionnelle sont aussi moins nombreux.



- Jeunes scolarisés
- Jeunes en formation professionnelle
- Jeunes sans activité

ESPACE RENCONTRES

Le service espace rencontres CPEY a été créé au mois d'octobre 2011 et a ouvert sur les sites de St Clément et Auxerre.

La finalité de ce service dont l'action s'exerce dans le champ du soutien à la parentalité est que les liens enfants-parents perdurent, au-delà de la problématique de séparation conjugale.

Après un entretien individuel au cours duquel le règlement de fonctionnement du service leur est remis, les parents sont accueillis au service soit sur demande des Juges aux affaires familiales ou encore sur leur propre demande, ce qui est souvent le cas de grands parents.

Cet espace doit permettre à des parents de sortir de leur place d'adulte en conflit et se réapproprier leur place de parent d'un même enfant.

En 2017, certaines rencontres ont été organisées à la demande des juges des enfants.

Parallèlement à la mise en place d'un espace rencontres, il arrive que les juges aux affaires familiales ordonnent une médiation familiale.

Les espaces d'accueil à la fois collectifs et individuels répondent aux besoins des parents et enfants accueillis.

Le service est ouvert à Auxerre et à St Clément à raison de trois samedis par mois de 9h00 à 18h00 et deux mercredi après-midi par mois à St Clément de 13h30 à 18h30.

Activité de son ouverture à 2017 :

En cinq ans, le service Espace Rencontres a :

↳ **Accompagné : 395** « situations » dont 73 en 2017 entendu par « situations » le nombre de familles accueillies au service sur l'année.

↳ **Organisé : 2 656** rencontres dont 528 en 2017 entendu par « organisées » le nombre de rencontres parents enfants qui ont été planifiées par le service au-delà des entretiens individuels avec les parents.

↳ **Réalisé : 2 181** rencontres dont 425 en 2017 soit le nombre de rencontres qui ont eu lieu.

Parents accueillis :

Comme en 2016, les ayant droits étaient majoritairement des pères.

En 2017, sur les 146 parents accueillis, 37 d'entre eux résidaient sur les communes de Sens et d'Auxerre, 79 résidaient sur la communauté de Sens et d'Auxerre et 30 hors département.

Enfants accueillis :

En 2017, 105 enfants ont été accueillis au service soit un nombre identique à 2016.

55 des enfants accueillis étaient des enfants uniques.

En 2017, le service a également accueilli 12 fratries de 2 enfants, 6 fratries de 3 enfants et 2 fratries de 4 enfants.

Le nombre d'enfants âgés de 11 à 15 ans est en nette augmentation par rapport en 2016 et le nombre des enfants âgés de 6 à 10 ans est en augmentation en 2017.

En 2017, la violence conjugale, les addictions à l'alcool et aux produits stupéfiants, les fragilités psychiques d'un parent restent des constantes à l'origine de la séparation du couple.

L'augmentation du nombre de parents psychologiquement et ou psychiquement fragiles et l'absence de temps de psychologue sur ce service pose la question des modes d'accompagnement.

L'incarcération d'un parent peut être une des raisons qui a rompu le lien.

Un temps de travail supplémentaire permettrait peut-être de se projeter et de développer un accompagnement d'un parent en milieu carcéral.

Partage d'expériences : Les réunions annuelles des espaces rencontre au niveau régional permettent un partage d'expériences et de pratiques. Le service a également participé à la réunion annuelle organisée par la Cour d'Appel de Paris, auquel il est rattaché.

Partenariat avec les juges aux affaires familiales – Juges des Enfants- enquêteurs sociaux-forces de l'ordre -Financeurs :

Le travail de partenariat avec les juges aux affaires familiales des TGI de SENS et d'AUXERRE a selon nous été satisfaisant. En 2017, le service a été en lien avec d'autres travailleurs sociaux et établissement en interne ou en externe.

Certains incidents ont conduit le service à être en lien avec les forces de police et ou de gendarmerie (non-respect du cadre, menaces, outrage...)

La qualité du travail de partenariat avec les financeurs (CAF-la MSA...) est à souligner.

Objectifs 2018 :

Poursuivre le travail de partenariat avec les différents prescripteurs et financeurs.

Rester associé aux deux rencontres régionales annuelles des Espaces rencontre.

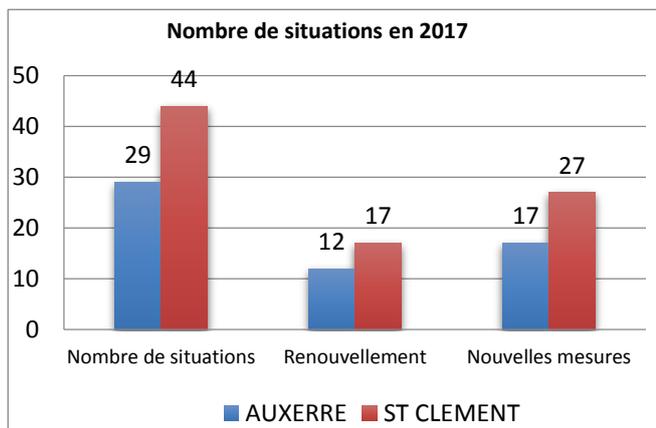
Prévoir la formation d'un nouvel intervenant.

ESPACE RENCONTRES

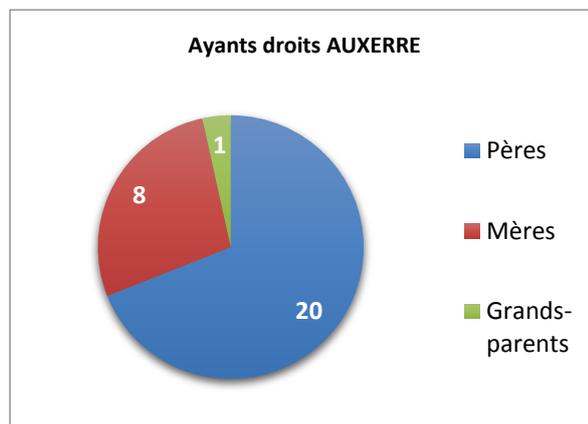
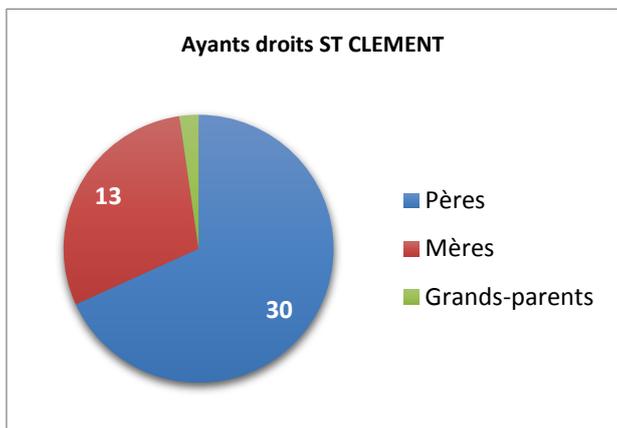
Evolution du nombre de mesures

Le Nombre de situations accueillies au service en 2017 est légèrement supérieur à celui de 2016 soit 73 contre 69 en 2016.

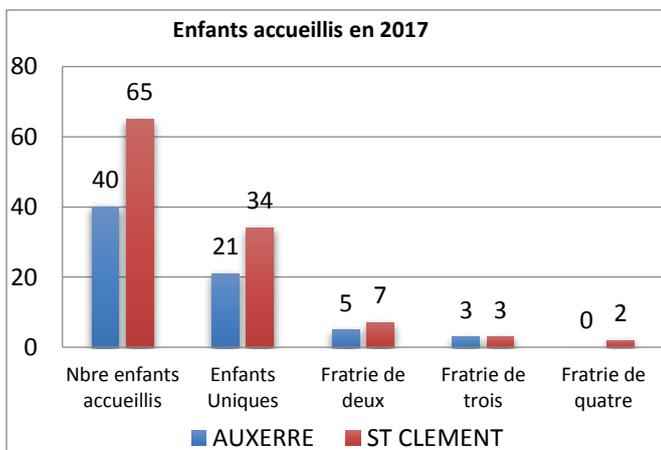
Forte augmentation du nombre de mesures reconduites de 2016 à 2017 soit un total de 29 mesures contre 10 en 2016.



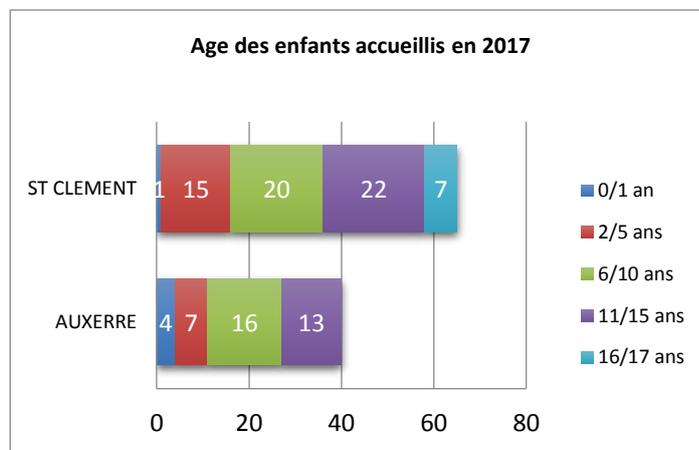
Parents « ayants droits » accueillis



Nombre d'enfants accueillis



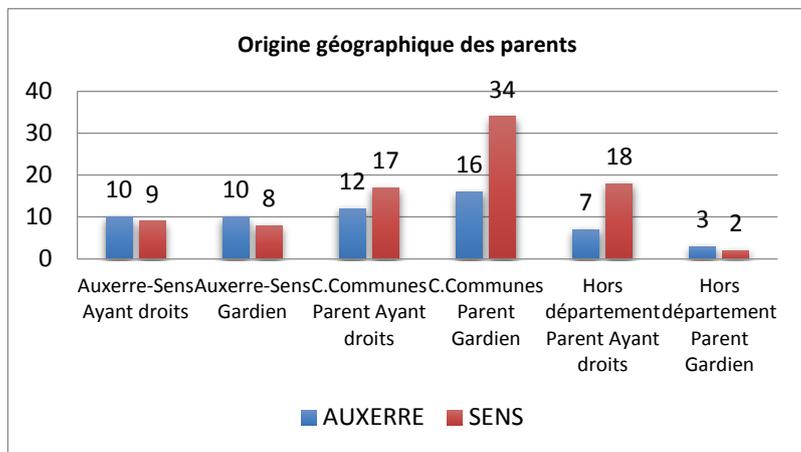
Age des enfants accueillis



Le nombre d'enfants accueillis en 2017 et sa répartition Auxerre-St Clément est quasi identique à 2016. Le nombre d'enfants uniques accueillis à St Clément est largement supérieur à 2016 soit 42 en 2016 contre 55 en 2017.

Augmentation du nombre d'enfants âgés de 6 à 10 ans soit 36 en 2017 contre 22 en 2016.

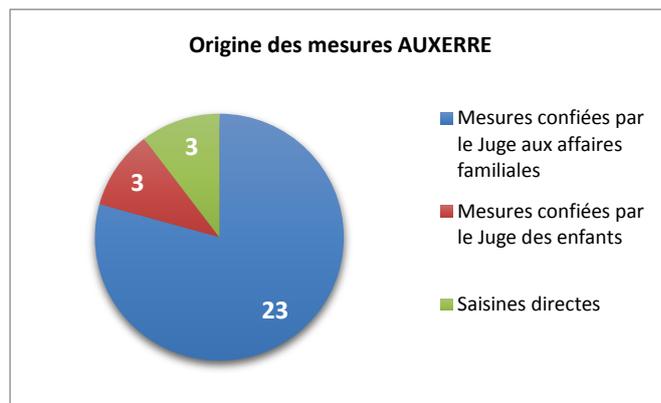
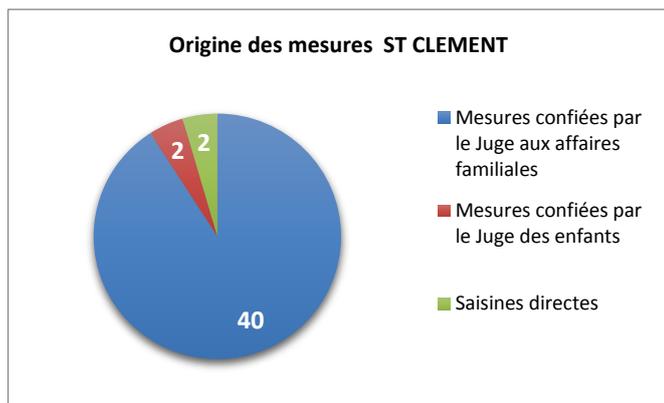
Origine géographique des parents



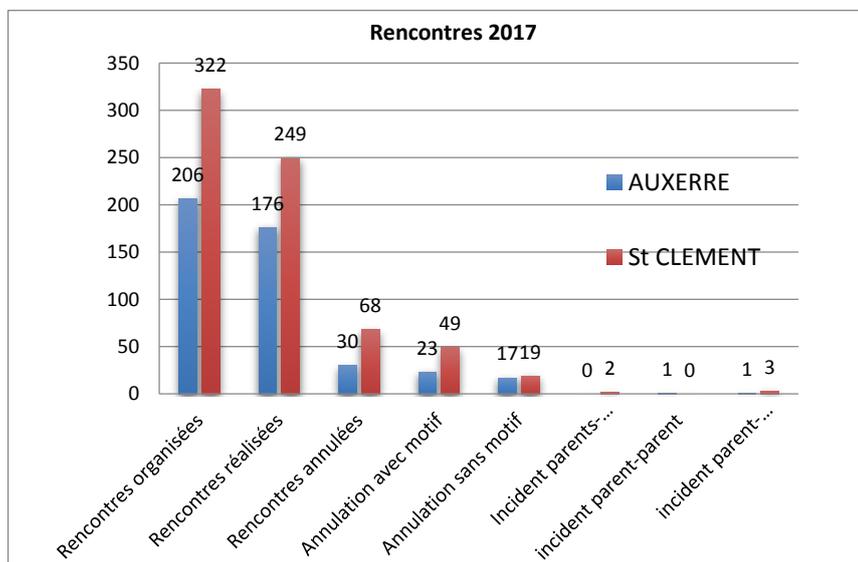
Le nombre de parents domiciliés hors département en 2017 a doublé par rapport à l'année 2016 soit 30 en 2017 contre 16 en 2016.

Le nombre de parents domiciliés sur Sens et Auxerre est en baisse en 2017.

Répartition des rencontres



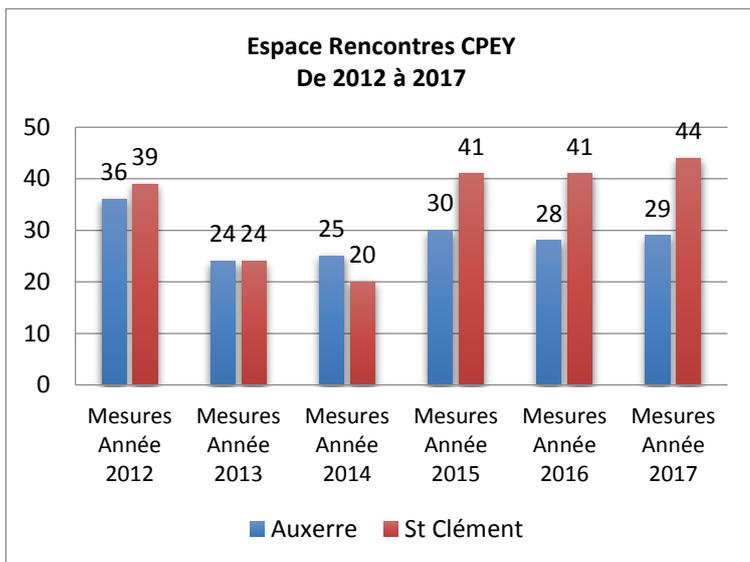
Comme en 2016, la majorité des mesures sont judiciairisées et confiées au service par les deux TGI de SENS et AUXERRE. Le nombre de mesures confiées par les J.E reste à l'équilibre par rapport à 2016. Les saisines directes intéressent uniquement des grands parents qui souhaitent rencontrer leurs petits-enfants.



Légère augmentation du nombre de rencontres annulées sans motif.

Ratio entre rencontres organisées et réalisées à l'équilibre par rapport à l'année 2016.

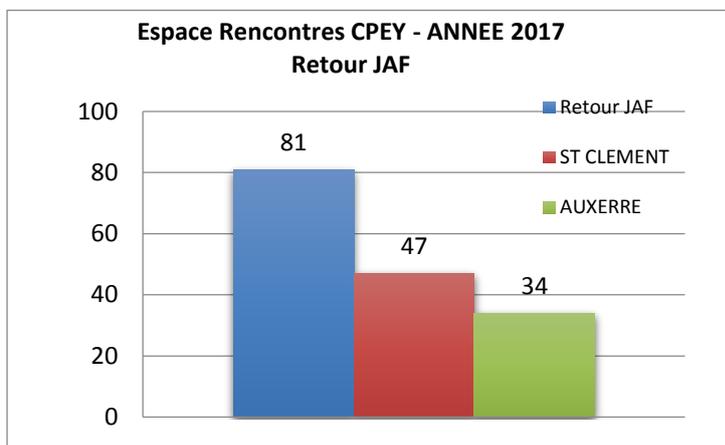
ESPACE RENCONTRES



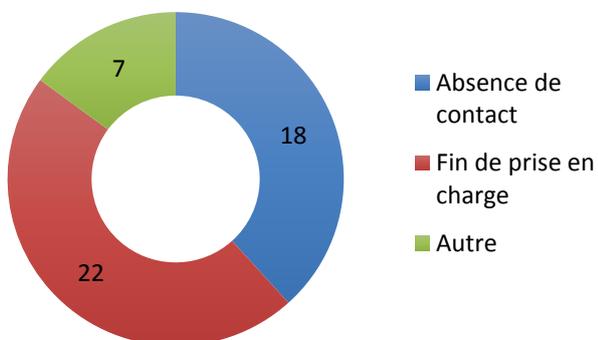
Nombre de situations accompagnées en 2017 à l'équilibre par rapport à 2016.

Retour JAF

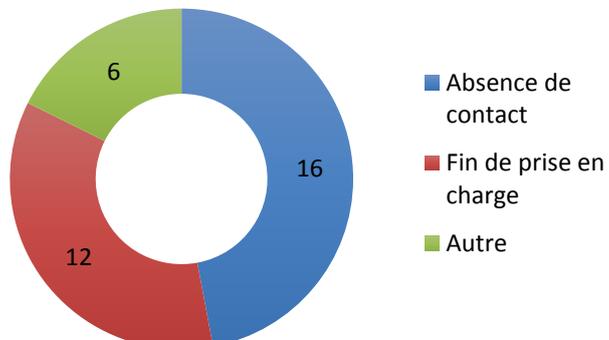
Le nombre de retour JAF St Clément et Auxerre a doublé par rapport à 2016 soit 81 en 2017 contre 49 en 2016.



Retour JAF ST CLEMENT



Retour JAF AUXERRE



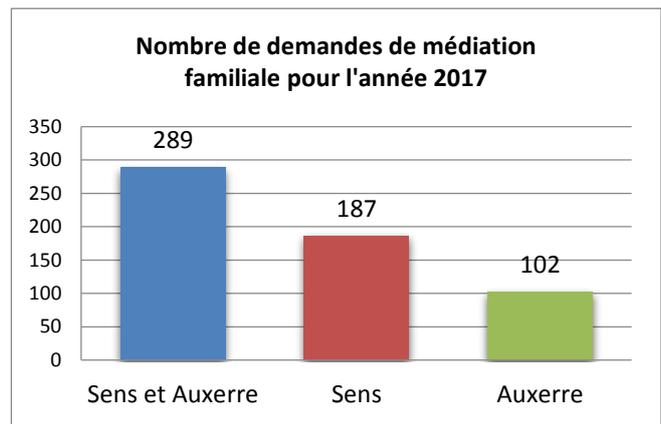
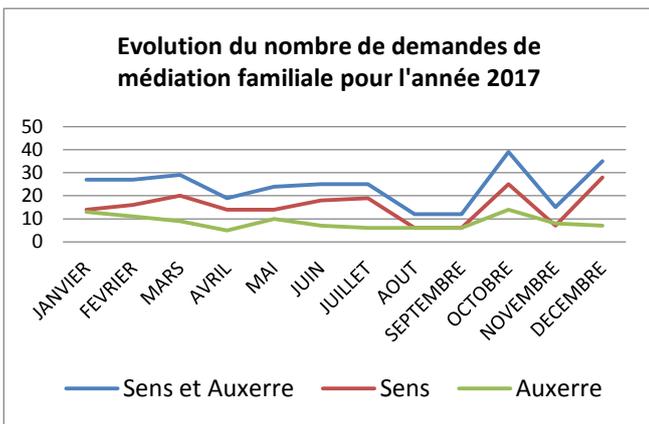
Le nombre de retour JAF pour absence de contact est sensiblement le même qu'en 2016.

MEDIATION FAMILIALE

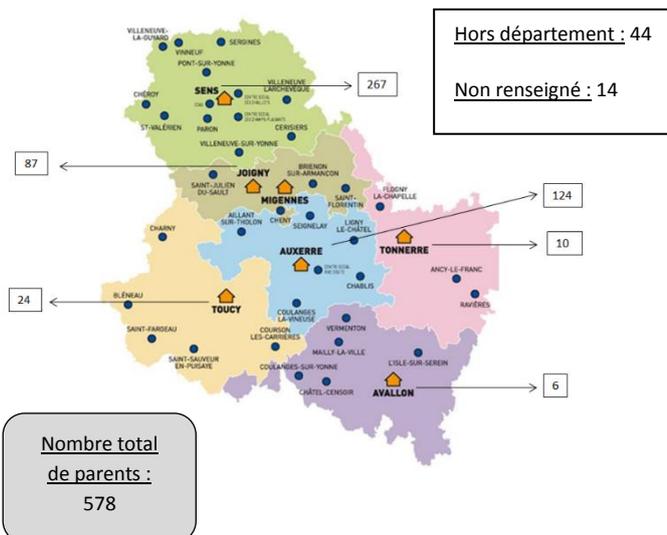
Les demandes de Médiation Familiale

« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparation.. »

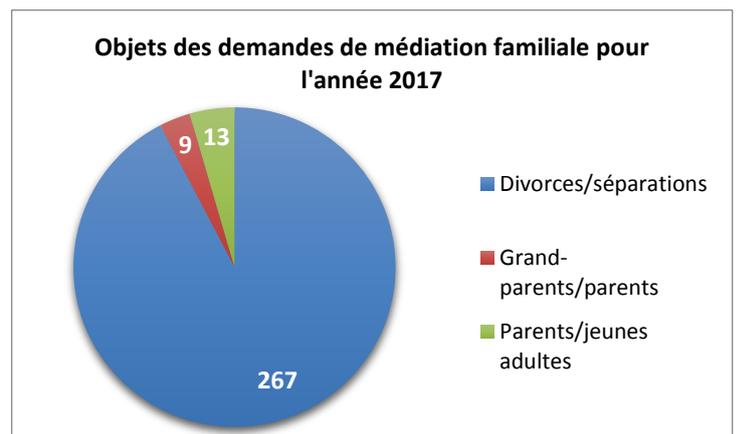
Le graphique ci-après présente comme en 2016 une baisse de l'activité entre les mois de juillet et août avec une reprise en septembre qui correspond aux besoins des parents en lien avec les problématiques engendrées par la rentrée des classes. La hausse en décembre peut s'expliquer par la nécessité pour les parents de s'accorder sur des modes de garde qui tiennent compte des congés scolaires de fin d'année.



L'origine des demandes de Médiation Familiale



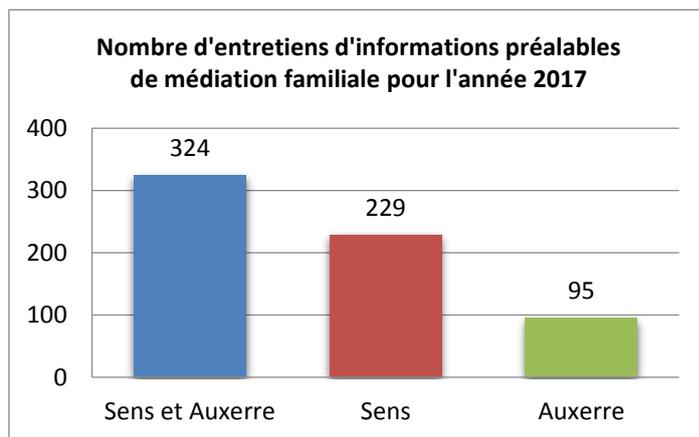
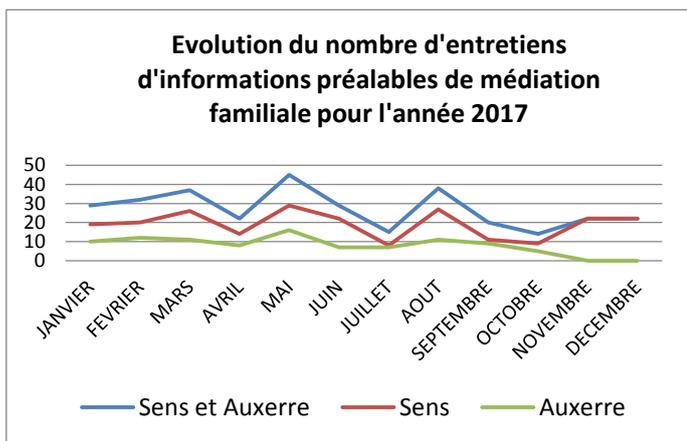
L'objet des demandes de Médiation Familiale



MEDIATION FAMILIALE

Les entretiens informations préalables

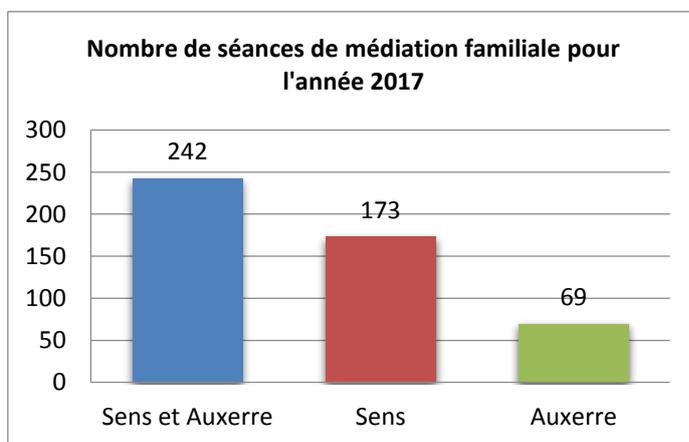
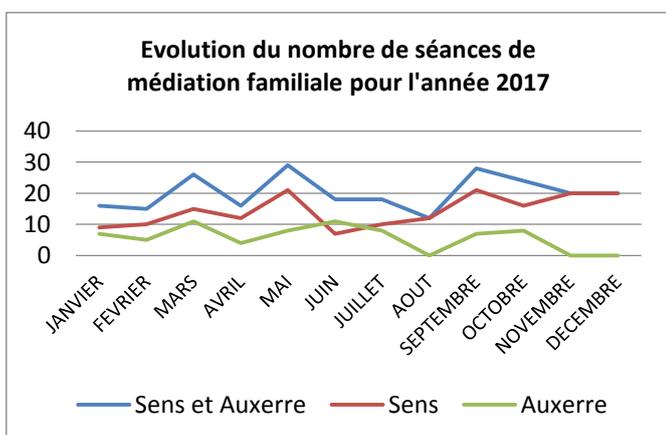
Les médiatrices familiales proposent à toutes personnes sollicitant le service un entretien d'information à la médiation familiale. Celui-ci peut se dérouler de manière individuelle ou collectivement.



Les séances de Médiation Familiale

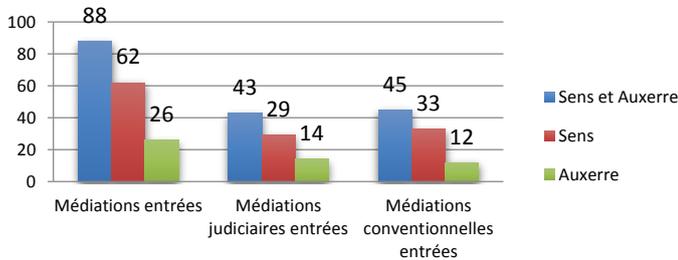
Les durée moyenne d'une séance de médiation est de 1h30. Le nombre de ces séances varient selon la problématique que rencontrent les parents.

Le rôle du médiateur à sa place de tiers est de faciliter et de fluidifier les échanges entre les deux parties et les inviter le cas échéant à trouver un accord.



MEDIATION FAMILIALE

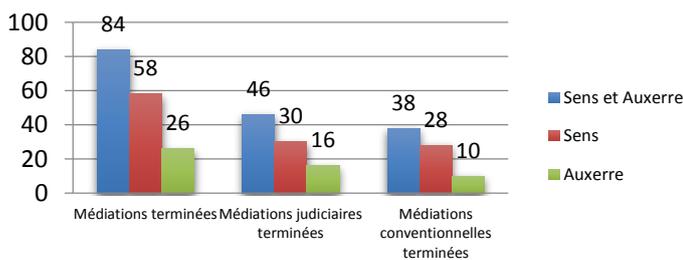
**Médiations familiales entrées
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017**



En 2017, on comptabilise dans le nombre de médiations entrées une augmentation sur Sens, soit un total de 62 mesures contre 37 en 2016.

Et une activité à l'équilibre sur Auxerre, soit 26 médiations entrées sur 2017 contre 20 en 2016.

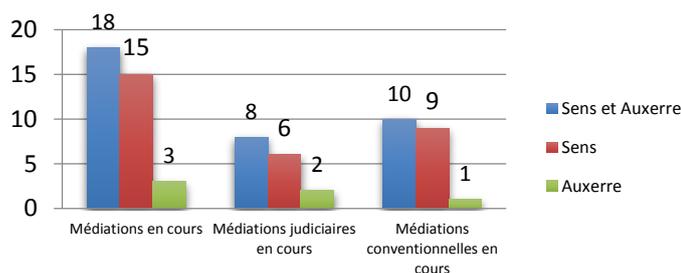
**Médiations familiales terminées
au 31 décembre 2017**



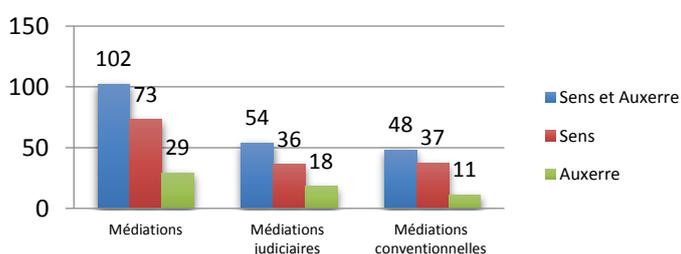
En 2017 sur Sens, le nombre de médiations familiales terminées a doublé soit un total de 58 contre 30 en 2016.

On observe le même phénomène sur Auxerre soit en 2017 un total de 26 mesures terminées pour 15 en 2016.

**Médiations familiales en cours
au 31 décembre 2017**



**Activité de la Médiation familiale
au 31 décembre 2017**



L'activité de la médiation familiale sur l'année 2017, représente le nombre de médiations familiales terminées ainsi que celui en cours au 31 décembre 2017.

Les deux premiers lieux ont vu le jour dans les années 70 et sont d’inspiration psychanalytique, comme le « club parents-enfants » de l’IRAEC (Institut de recherche appliquée pour l’Enfant, et le couple), et celui de la maison verte (Françoise DOLTO/1979).

La charte des réseaux d’écoute, d’appui et d’accompagnement aux parents créés en 1998 (REAAP) a permis aux LAEP de mettre à la disposition des parents des moyens leur permettant d’assurer pleinement et en premier leur rôle éducatif et de valoriser prioritairement les rôles et compétences des parents.

Les Lieux d’Accueil Enfants-parents (LAEP) ont ouverts au mois de mai 2017 sur la commune de Brienon sur Armançon et sur celle de Saint Sauveur en Puisaye.

Des accueillants qui ont suivi une formation y sont présents pour des temps conviviaux de jeux et d’échanges entre des parents et leurs jeunes enfants âgés de 0 à 6 ans.

Pour autant ces lieux ne sont pas des modes de garde de la petite enfance.

D’un accès libre, gratuit et anonyme, les LAEP sont installés au cœur des bibliothèques de chacune de ces communes. Ils s’inscrivent dans une volonté et une dynamique institutionnelle et communale à laquelle sont associés les professionnels des différents services du CPEY et les bibliothécaires.

Communiquer en permanence, valoriser et promouvoir ces lieux sur les territoires, comprendre ce qui se joue dans ces espaces entre parents et enfants, entre parents, entre parents et accueillants, est ce qui ressort de l’expérience de ces premiers mois.

Objectifs 2018 :

Poursuivre le travail de partenariat avec les communes.

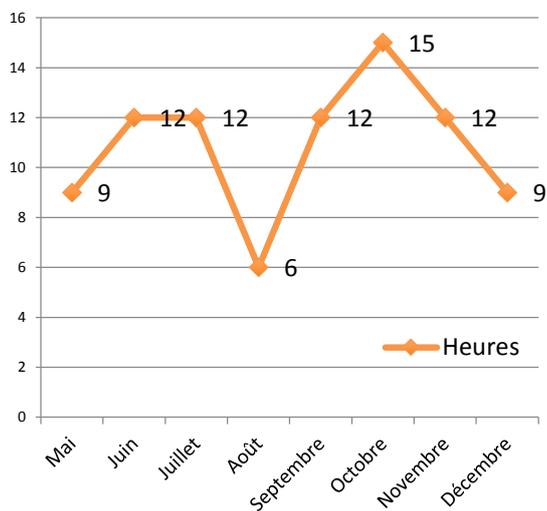
Mettre en place des séances d’analyse de la pratique.

Poursuivre le travail de promotion de ces lieux.

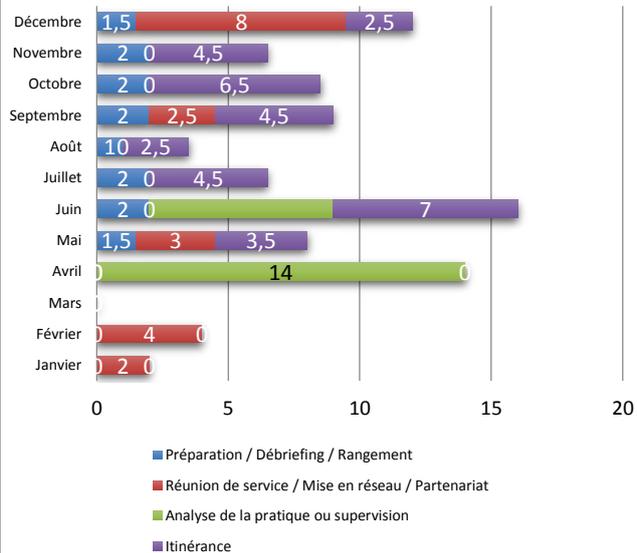
LAEP – LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

LAEP – Briennon sur Armancon

Nombre d'heures d'ouverture au public



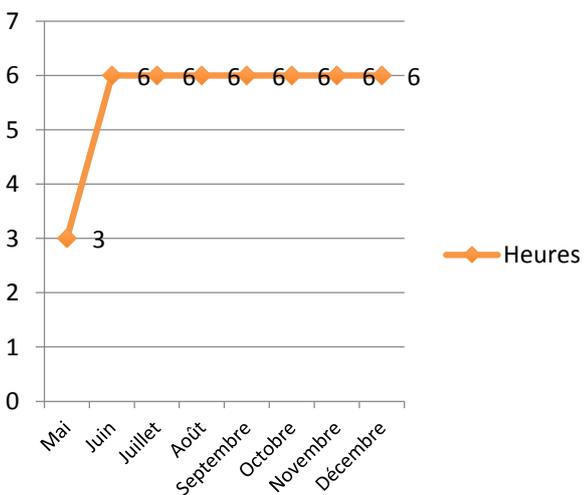
Détail des heures d'organisation



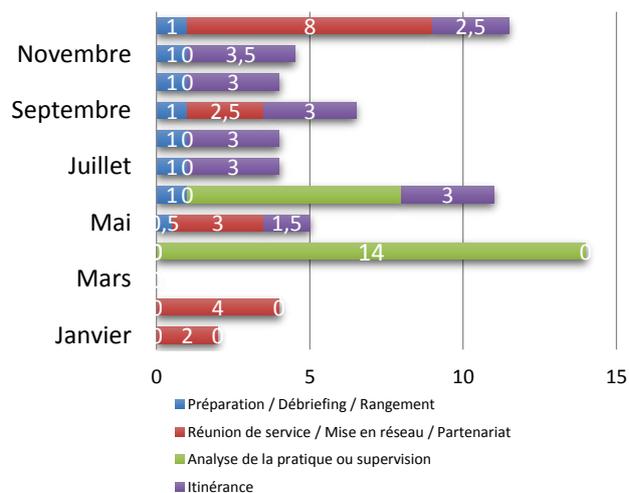
Nombre d'enfants accueillis : 12
 Nombre de familles différentes accueillies : 3

LAEP – St Sauveur en Puisaye

Nombre d'heures d'ouverture au public



Détail des heures d'organisation



Nombre d'enfants accueillis : 32
 Nombre de familles différentes accueillies : 4

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Joëlle VOISIN

Présidente

Elisabeth GERARD-BILLEBAULT

Vice-présidente

Yves CLERT

Secrétaire

Didier PERROTIN

Trésorier

Charles FONTAINE

Membre

Françoise BOURCIER

Membre

Jean-Michel DAVID

Membre

Joseph AGACHE

Membre

Gérard BRUN

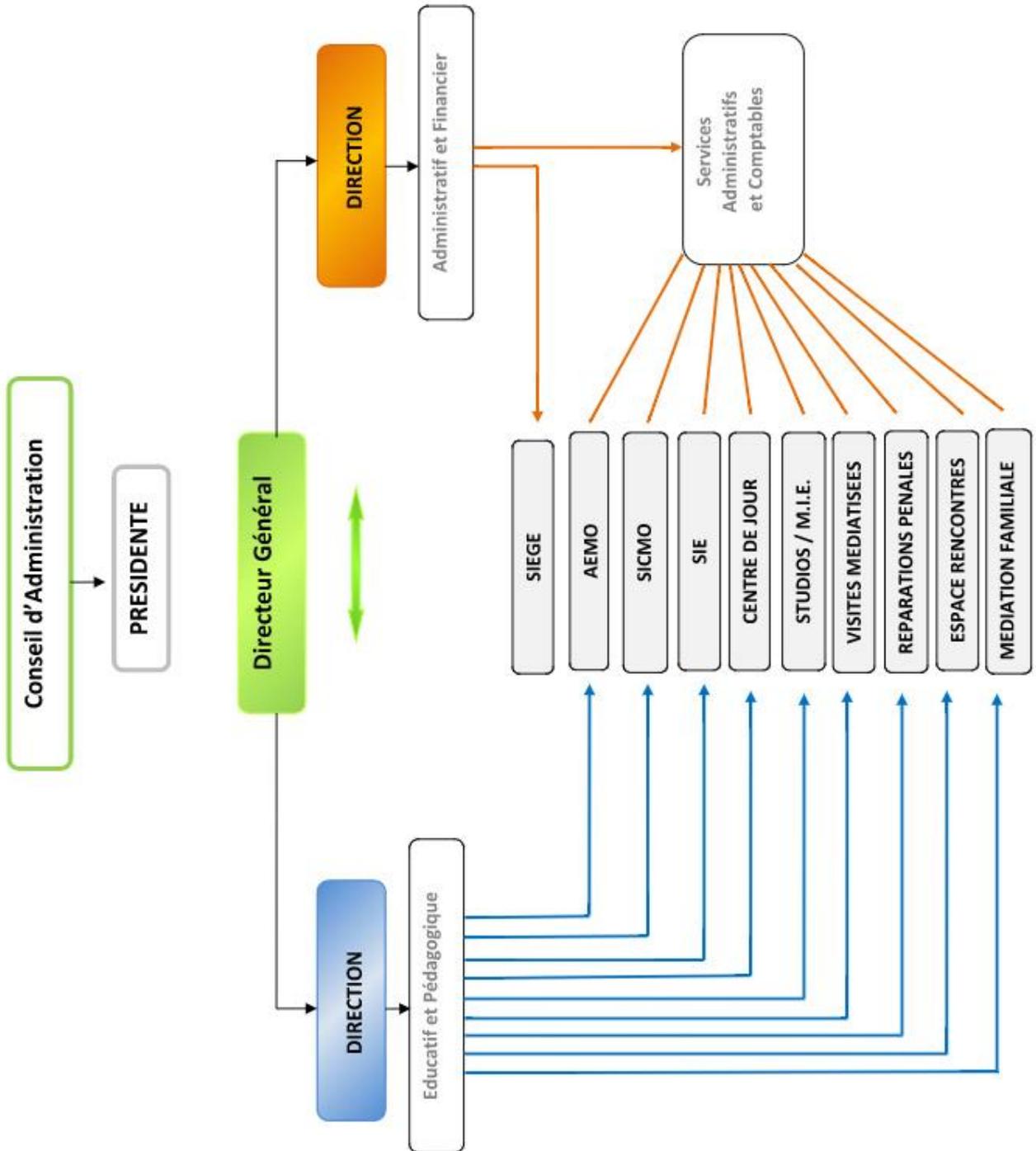
Membre

Eliane MAGNE

Membre

Dominique BOUTROLLE

Membre



GLOSSAIRE

AEMO	<p>Action éducative en milieu ouvert :</p> <p>Mesure de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial. Elle intervient quand les conditions de vie de l'enfant sont susceptibles de le mettre en danger ou lorsque la famille rencontre des difficultés dans ses responsabilités éducatives.</p>
CDJ	<p>Centre de jour :</p> <p>Service prenant en charge des enfants et adolescents, en situation de décrochage scolaire et œuvrant à une réintégration possible par le biais de stages et chantiers éducatifs.</p>
MF	<p>Médiation Familiale :</p> <p>Le médiateur familial a pour rôle de rétablir la communication, d'identifier la source du conflit, de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les différentes parties, d'organiser les droits et devoirs de parents ou de grands parents et d'aborder les questions financières.</p>
MIE	<p>Mineurs Isolés Etrangers :</p> <p>Accueil de jeunes mineurs âgés de 0 à 18 ans, filles et garçons d'origine étrangère, arrivés sur le territoire Français et en l'occurrence le territoire icaunais au moment de leur prise en charge, sans titulaire de l'exercice de l'autorité parentale.</p>
MJIE	<p>Mesures judiciaires d'investigation éducative :</p> <p>Mesure judiciaire permettant d'observer le cadre de vie d'enfants, en vue d'orientation, transmise au Juge des enfants.</p>
PJJ	<p>Protection judiciaire de la jeunesse</p>
RP	<p>Réparations pénales :</p> <p>Mesures de réparation pénale à la fois éducative et restauratrice. Elle est proposée à un mineur autour d'une infraction dans le but de lui permettre au final une réintégration dans la société.</p>
SICMO	<p>Service Intervention continue en milieu ouvert :</p> <p>Action éducative en milieu ouvert, de manière renforcée et continue.</p>
STUDIO	<p>Hébergement individuel permettant d'aboutir à un cadre de vie totalement autonome, sans contrôle éducatif.</p>
VM	<p>Visites médiatisées :</p> <p>Visites entre parents et enfants. Il s'agit de fournir un espace permettant à l'enfant et son parent de se rencontrer en présence d'un tiers garant du cadre des visites.</p>

